

15^e année - Nouvelle série

c.m.
revue mensuelle

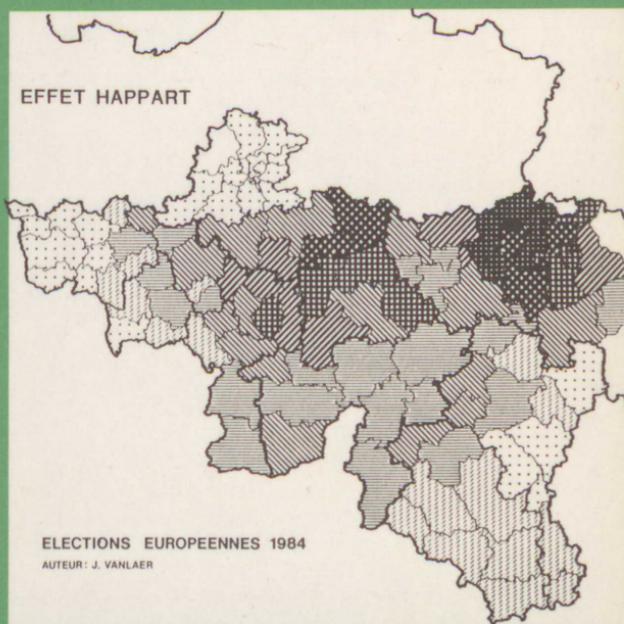
N° 125 - Septembre 1984

Après le scrutin
européen
**quelles
perspectives
politiques ?**

Mouvements urbains
à Bruxelles
par **Jacques Aron**

La Grande-Bretagne
modèle
néo-libéral ?
par **Françoise Nice**

Le Nord-Este
brésilien
par **J. Lampiao**



**cahiers
marxistes**

Au sommaire

Après le scrutin européen, quelles perspectives politiques ?

Un dossier établi avec le concours

d'**A. Beauvois, J. Vanlaer, R. Lewin** p. 1

L'action et l'idéologie des mouvements urbains à Bruxelles

par **Jacques Aron** p. 17

La Grande-Bretagne, modèle néo-libéral ? par **Françoise Nice** p. 27

Economie et politique de la faim dans le Nord-Est brésilien

par **Jimmy Lampião** p. 37

En diagonale — Une affaire burlesque p. 46

— Extradition p. 47

— Faillites p. 48

— Exils p. 51

— Links a 25 ans p. 52

— Revitaliser l'UEO p. 53

Livres — 200 millions de voix p. 55

— Des taupes dans l'extrême-droite p. 56

En revue — Socialisme p. 57

— Contradictions p. 60

— La Revue Nouvelle p. 61

— Le Bulletin de la FAR p. 62

— Travail et maternité p. 62

— Migrations de main-d'œuvre et développement p. 63

Comité de patronage :

Edmond Dubrunfaut, Augustin Duchateau, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville.

Comité de rédaction :

Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Pascal Delwit, J.M. De Waele, Pierre Gillis, Serge Govaert, J.J. Heirwegh, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Marc Rayet, Claude Renard, Christian Vandermotten, J.P. Vankeerberghen, Benoit Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin.

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte.

Un dossier réalisé avec le concours de André Beauvois,
Jean Vanlaer, Rosine Lewin

Après le scrutin européen, quelles perspectives politiques ?

Encore une loi dite de redressement.

Encore un budget gravement déséquilibré, ficelé au prix de nouveaux sacrifices pour les salariés, la sécurité sociale et les services publics.

Encore un pas résolu vers la privatisation de certaines régies et de la Sabena.

Encore des coups de couteau dans les droits sociaux : précarisation accrue, protection réduite pour les travailleurs.

Rien ne se serait-il donc passé le 17 juin dans ce pays ? Les thèses de M. Guy Verhofstadt auraient-elles triomphé ce jour-là ?

Certes, les élections européennes avaient pour objectif de renouveler le Parlement de Strasbourg. C'est chose faite. Mais tous les observateurs s'accordaient à reconnaître qu'au moins en Belgique le scrutin du 17 juin avait des enjeux surtout intérieurs. Leur signification mérite donc d'être analysée en cette veille de rentrée politique.

Avant toutes choses, actons le nouveau recul communiste, à propos duquel le comité central du PCB a appelé à un débat « large et profond ». Ce débat portera, au-delà de la défaite électorale, sur le retrécissement du parti communiste, en effectifs, en militants, en enthousiasme. Les Cahiers marxistes participeront à ce débat, notamment en prenant l'initiative d'un sondage qui sera effectué à l'occasion de la fête de la presse communiste, les 15 et 16 septembre au Quartier Nord, à Bruxelles. Nous invitons nos lecteurs, qui viendront nombreux à la fête, à bien accueillir les « sondeurs ». (1)

(1) Renseignements par téléphone à la rédaction des CM/02-512.90.15 ou à l'entrée du grand chapiteau de la fête et au stand des CM.

DEUX COLLEGES, TROIS TYPES DE VOTE

Premier constat global : les résultats du 17 juin ont mis en relief les disparités et spécificités des régions. Il y avait deux collèges électoraux — francophone, néerlandophone — il y a eu trois types de votes, en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles. La réalité régionale — la consistance de sa diversité — s'est donc superposée au clivage linguistique. Et l'après 17 juin n'a pas scellé l'harmonie entre communautés linguistiques : en témoignent par exemple la coloration communautaire du dossier Pégard, les oppositions acides entre PS et SP à propos précisément du sort des élus « européens ».

Rappelons brièvement les résultats des trois régions.

En Wallonie, par rapport aux élections européennes précédentes (1979), les deux partis gouvernementaux subissent des sorts différents : le PSC passe de 23,7 % à 21,4 % et le PRL de 17 à 21,2 %. Ce n'est pas à proprement parler un désaveu pour ces partis additionnés, puisque leurs résultats se neutralisent mutuellement. Deux remarques cependant : par rapport aux législatives de 1981, le PRL recule légèrement — les rapports entre PRL et PSC relèvent moins de l'addition arithmétique que d'une rivalité sourcilleuse.

Mais ce qui a marqué le 17 juin en Wallonie, c'est le net progrès du PS et des Ecolos, quelle que soit la référence choisie (79 ou 81). Le parti socialiste recueille 38,7 % des suffrages; c'est son meilleur résultat depuis 1961. La place que s'est taillée le candidat indépendant José Happart dans ce succès, les ambiguïtés qu'elle entraîne, sont l'objet d'un examen séparé. Les Ecolos se hissent à 9,42 % et enregistrent des succès dans des cantons traditionnellement ouvriers. L'échec des partis régionalistes est indiscuté.

EN FLANDRE, LA CONFIGURATION EST AUTRE

Le CVP passe du score-record qu'il avait obtenu avec Leo Tindemans en vedette en 1979 — 47,9 %, déjà perdu en 1981 — à 32,5 %. Le PVV, s'il ne recule que légèrement par rapport aux précédentes européennes, subit un revers cuisant si on se réfère aux législatives de 81. Il recueille encore 14 % des suffrages, contre 21 % en 81. Au Nord donc, les deux partis gouvernementaux sont sérieusement pénalisés. Par contre, le SP et son président Karel Van Miert pavoisent : le SP atteint le score de 28 % contre 21 %, tant en 79 qu'en 81. L'avance est particulièrement spectaculaire au Limbourg (dans l'arrondissement de Hasselt, grâce à la candidature du prêtre Jef Ulburghs, le SP glane 39,2 % des voix !), avec une moyenne de 31,4 %. L'engagement du parti socialiste flamand en faveur du désarmement nucléaire est certainement un facteur de ce succès, ainsi que l'ouverture vers les chrétiens (2) et le style moderne conféré au réformisme.

Les Ecolos flamands (Agalev) et la Volksunie progressent aussi, mais plus modestement. Agalev passe de 4 à 7 %, la VU de 9,3 à 13,9 %.

Dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, le PSC consolide ses positions par rapport à 1979, mais pas par rapport à 1981, tandis

(2) Voir aussi dans la rubrique En diagonale, « Les 25 ans de Links »

que le CVP subit un échec. C'est ici que le PRL enregistre son plus notable succès, passant de 11,5 % en 1979 et de 12,2 % en 1981, à plus de 20 % le 17 juin dernier. Nous analysons par ailleurs la part dans ce succès de ce qu'on appelle « l'effet Nols ». Quant au PVV, son recul est ici léger par rapport à 79 (6,7 contre 7,3), mais marqué par rapport à 81, où il avait frisé les dix pour cent. Pour le FDF, naguère premier parti de la capitale, c'est la débâcle. Il descend à 12,5 %, alors que les Ecolos poursuivent leur progression.

UNE AVANCÉE, POUR FAIRE QUOI ?

Que signifie l'avance incontestée du PS en Wallonie et que peut-on en attendre ? Prélude-t-elle à une vaste mobilisation pour un changement de politique ou à une prochaine participation gouvernementale qui ne remettrait pas fondamentalement en cause la politique de Martens V ?

Une donnée qui nous paraît importante pour répondre à ces questions, c'est le soin déployé par le président Spitaels, initiateur de « l'effet Happart », pour déconnecter sa campagne électorale des luttes sociales. Peut-être cette donnée, qui n'a pas échappé aux milieux gouvernementaux, alimente-t-elle l'inaltérable suffisance de Martens V...

Depuis mai 1983, par vagues hélas partielles et mal articulées, mais par vagues parfois puissantes, le mécontentement ouvrier et populaire s'est manifesté contre une politique d'austérité à sens unique. La direction du plus important parti de Wallonie, se réclamant de surcroît du mouvement ouvrier, a tout fait — avec la complicité de la FGTB — pour que ces vagues s'éteignent avant la campagne électorale pour les européennes et pour que celle-ci se déroule sur un terrain déminé, du moins socialement. Car les mines de type communautaire n'ont pas manqué. Or le social et le communautaire ne constituent pas des mondes clos et séparés. Avons-nous tort de croire qu'une fédéralisation radicale du pays — avec sa pleine dimension démocratique — ne pourra être imposée sans une ample action populaire prenant appui sur un mouvement ouvrier offensif ?

Quand le chef de l'Etat répète solennellement, à l'occasion du 21 juillet, que « fédérer, c'est rassembler », il a raison. Il a aussi raison d'appeler chacune des composantes de ce pays à respecter et à comprendre les autres. Mais n'est-il pas devenu évident que les lois d'août 1980 ne peuvent servir de fondement à un fédéralisme démocratique, même avec ce « nouveau civisme » que le roi appelle de ses vœux ? Il faudra d'autres lois, d'autres fondations. Et elles ne naîtront que d'un autre rapport de forces politiques, capables aussi de stopper la frénésie néo-libérale, de desserrer l'étau du chômage, de créer de nouveaux emplois, de sauvegarder sécurité sociale et services publics, de couper la croissance de la xénophobie.

Si le PS maintient son distancement envers l'action des masses, s'il continue à en freiner le développement, tout cela sera bien difficile. Et comment imaginer qu'il change, si ce n'est sous l'effet d'actions parties d'en bas ?

Les lois « de redressement » se suivent et se ressemblent dans leur iniquité et leur inefficacité à combattre la crise. Si redressement il y a

eu, c'est celui des profits de quelques puissantes entreprises : Société Générale, Groupe Bruxelles Lambert, Solvay, Intercom, Petrofina, etc. Quant aux investissements créateurs d'emplois, ils restent « pour demain ». Et la modération salariale, qui va encore peser en 1985, aura tout juste servi — quel « redressement » — à transférer une part des ressources de la population vers un secteur privé incontrôlé. Un secteur privé qui prend pied de plus en plus solidement à la RTT et dans des organismes de transport en commun que brade le gouvernement. Les 376 millions refusés à la Sabena indiquent une volonté politique d'accentuer encore le poids des intérêts privés — déjà représentés au conseil d'administration de la compagnie aérienne — quitte à modifier des statuts devenus anachroniques. On n'a aucune peine à croire que ces perspectives, ouvertes aussi ailleurs, fassent « grésiller les imaginations surchauffées » des groupes financiers. (3)

Il y a quelque chose de surréaliste dans la répétition, année après année, de concertations sociales vidées de leur contenu, de budgets de faux-semblants interminablement peaufinés dans les châteaux, de pouvoirs spéciaux toujours renouvelés, de dérégulations toujours plus régulières... Tout cela va se traduire pour la majorité des habitants de ce pays par plus de difficultés matérielles, plus de mal-vivre. Nous aurons l'occasion dans une prochaine livraison d'examiner de plus près l'accablant dossier de la pauvreté en Belgique en cette fin du 20^e siècle. Plus globalement, on sait que communes, centres publics d'aide sociale, écoles, universités, crèches, activités sportives et culturelles, recherche scientifique voient leurs possibilités d'action grignotées, sinon amputées. C'est ce que M. Guy Verhofstadt, président du PVV, appelle : « libérer les gens de l'idéologie et de l'endoctrinement ».

PAS D'ALTERNATIVE ? ALLONS DONC !

L'action gouvernementale se fonde sur un postulat : il n'y a pas d'alternative, notre politique est la seule bonne, nos choix budgétaires sont les seuls possibles. En vertu de quoi, les ministres libéraux et sociaux-chrétiens ménagent les gros capitalistes (quand ils ne les comblent pas de cadeaux) et écrasent les travailleurs, chômeurs, pensionnés, malades, invalides. Comme le soulignait si pertinemment la Libre Belgique, « *la Bourse de Bruxelles n'a certainement pas été traumatisée par les dispositions budgétaires* ».

Or, pas plus tard qu'en *mai 1984*, la FGTB et la CSC signaient en commun une note réclamant des mesures énergiques contre l'évasion et la grosse fraude fiscale, qui à elles seules privent le Trésor au bas mot de 200 milliards. Sans même changer la loi, il est possible, montrent les deux organisations syndicales, de prendre des mesures efficaces pour enrayer une hémorragie fiscale dont le caractère de classe est évident. Mais il est significatif qu'une des premières recommandations du Front commun syndical — à savoir recruter du personnel au ministère des Finances — prend le contrepied des orientations gouvernementales.

(3) La Libre Belgique des 4 et 5 août 1984, dans sa chronique économique et financière.

A cet égard, une enquête menée par deux collaborateurs de la revue « De Gids », (4) liée au mouvement ouvrier chrétien flamand, confirme à quel point le phénomène de la fraude fiscale est inégalitaire en soi, les gros possédants et les gens instruits étant mieux à même de ne pas payer d'impôts, soit qu'ils se soustraient à la loi (p. ex. en élisant domicile en Suisse), soit qu'à l'aide d'experts ils établissent des déclarations d'impôt savamment truquées. « De Gids » réaffirme par ailleurs la nécessité de combattre la fraude fiscale, qui mine le champ politique...

Surgit alors une question — au moins UNE.

S'il y a accord au sommet à la FGTB et à la CSC pour des options budgétaires fondamentalement différentes de celles que pratique le gouvernement en place, et si à l'évidence il y a une profonde et ancienne aspiration du mouvement ouvrier en faveur de la répression de la grosse fraude fiscale, quels sont les relais politiques susceptibles d'impulser le nécessaire changement ?

Rosine LEWIN

TROIS CARTES ORIGINALES DE JEAN VANLAER

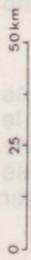
L'effet Happart

Les 235.000 voix de préférence obtenues par le bourgmestre des Fourons ont permis au parti socialiste de progresser très nettement et de décrocher un cinquième siège européen. Où se localise cet « effet » ? Pour y répondre, nous avons réalisé deux cartes complémentaires : une carte de l'« effet Happart » sensu stricto, c'est-à-dire, dans chaque canton, le pourcentage obtenu par le candidat par rapport à l'électorat total (voix de préférence de J. Happart/total des votes valables) et une carte de l'« effet Happart dans le PS », c'est-à-dire la proportion des voix recueillies par la liste socialiste qui s'est portée sur le nom du bourgmestre des Fourons (voix de préférence de J. Happart/total des votes pour le liste PS).

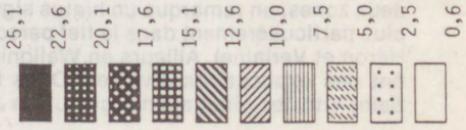
La carte du vote Happart (n° 1) fait apparaître sa forte implantation dans toute la région liégeoise (plus de 20 % des voix et jusqu'à 25 % à Herstal), où jouent conjointement la proximité des Fourons et la présence d'un important électorat socialiste; plusieurs personnalités socialistes liégeoises, notamment J.M. Dehousse, s'étaient clairement engagées en faveur de la candidature du bourgmestre des Fourons. Celui-ci réalise d'excellents scores dans le Brabant wallon et le Namurois, régions où les courants fédéralistes sont traditionnellement bien implantés; à l'évidence, J. Happart y a attiré beaucoup d'électeurs potentiels des listes FDF-CFE et « Présence wallonne en Europe ». Entre ces deux zones, on remarque un hiatus significatif dans la région de Huy-Waremme, plus particulièrement dans le fief personnel d'Anne-Marie Lizin (cantons de Huy, Héron et Verlainne). Ailleurs en Wallonie, les médiocres scores de José Happart ont des explications diverses. Dans les cantons germanophones d'Eupen et Saint-Vith, les résultats marginaux de J. Happart (2,5 % à Eupen et 0,6 à St-Vith),

(4) « De Gids » de juin-juillet 1984 — H. Geeroms et H. Wilmots.

EFFET HAPPART

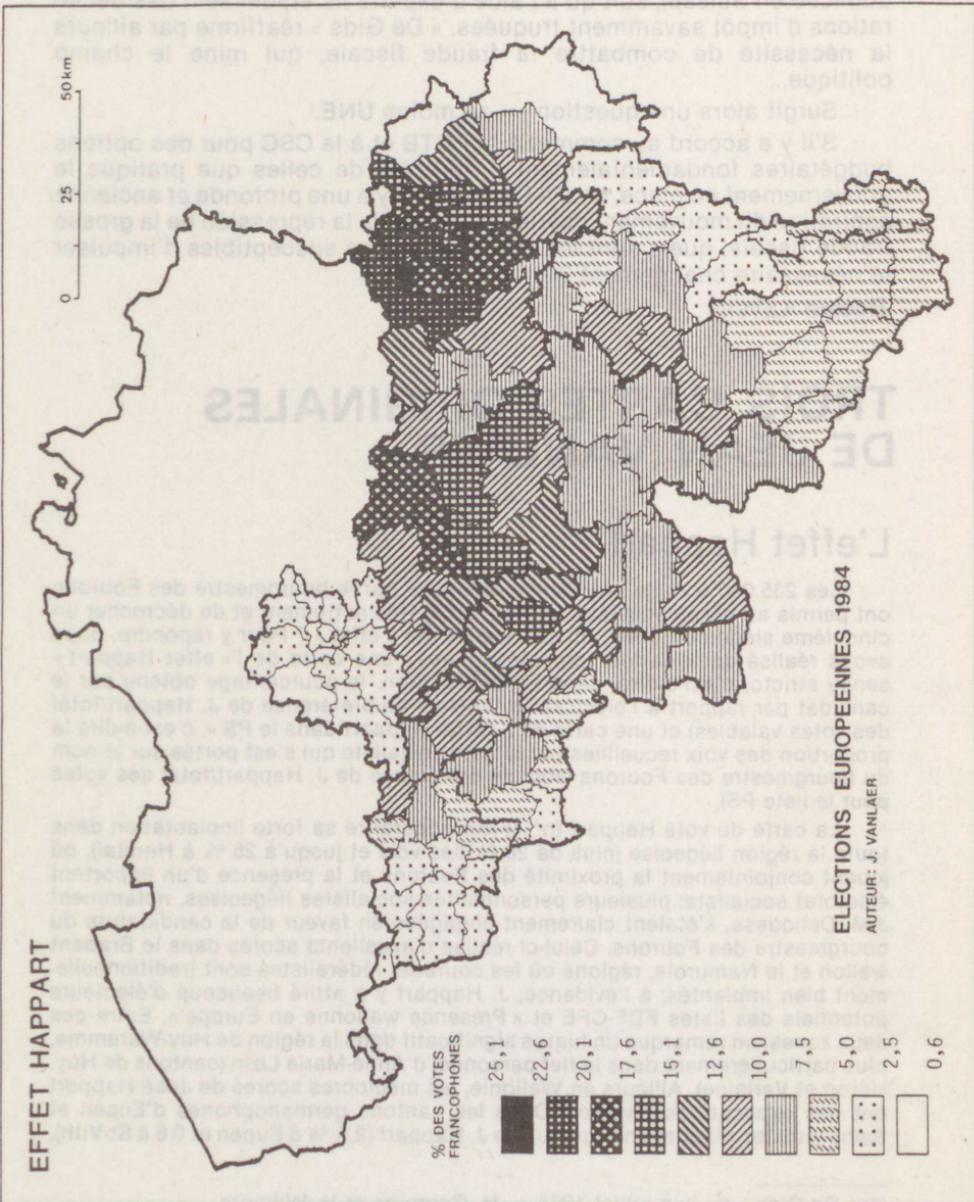


% DES VOTES
FRANCOPHONES



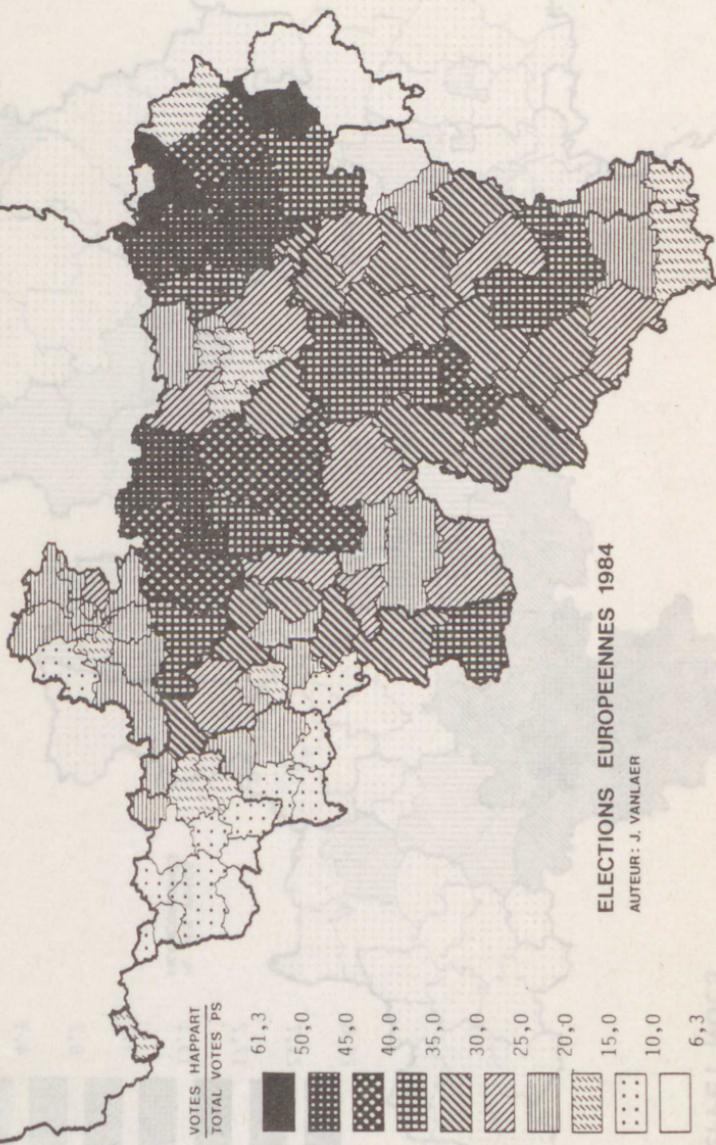
ELECTIONS EUROPEENNES 1984

AUTEUR: J. VANLAER



EFFET HAPPART DANS LE PS

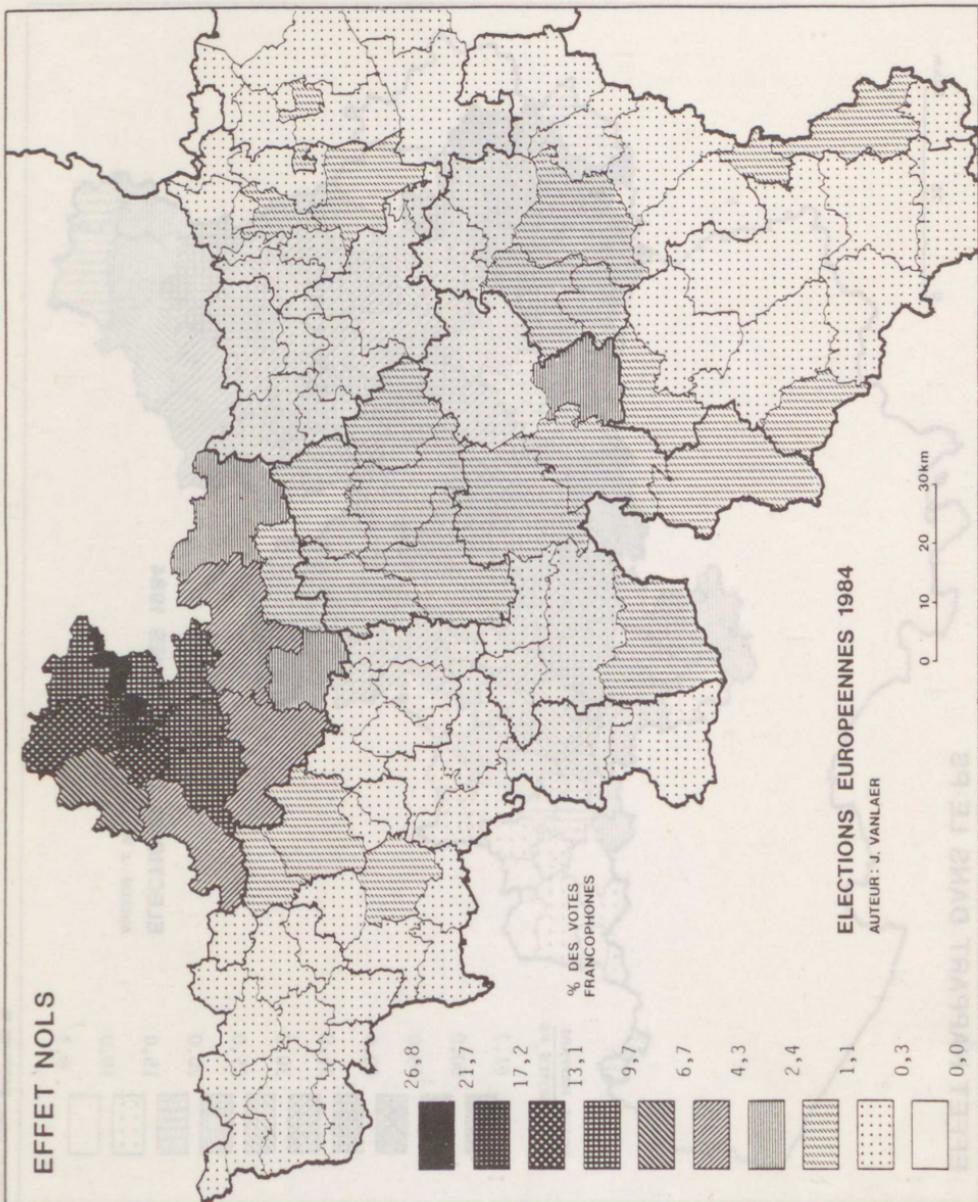
0 25 50 km



ELECTIONS EUROPEENNES 1984

AUTEUR: J. VANLAER

EFFET NOLS



s'expliquent évidemment par l'absence totale de mobilisation pour la cause wallonne au sein d'un électorat essentiellement germanophone.

Le vote Happart est assez faible dans toute la Wallonie rurale périphérique, qui se caractérise traditionnellement par la faiblesse socialiste et le caractère marginal du vote fédéraliste; la domination locale de Marcel Remacle à Vielsam et dans sa région contribue également à expliquer le faible score du bourgmestre des Fourons. Résultats très médiocres dans le Hainaut occidental et le Borinage : les Fourons sont loin et ne mobilisent pas l'électorat, le vote fédéraliste a toujours été faible dans la région et, de plus, José Happart n'a guère été soutenu par les instances locales du parti socialiste.

Remarquons aussi la faiblesse bruxelloise : la chute du FDF n'a guère profité au quatrième candidat PS.

La carte de l'« effet Happart dans le PS » (n° 2) corrobore largement la carte précédente. La zone liégeoise apparaît nettement : plus de 50 % des votes PS pour J. Happart dans les trois cantons jouxtant les Fourons, entre 45 et 50 % dans l'agglomération liégeoise (à Liège-ville, Happart rassemble sur son nom 49,7 % des votes PS). Un contraste saisissant apparaît entre les cantons francophones et germanophones de l'arrondissement de Verviers. La faiblesse du pourcentage de Vielsam n'a pas une cause culturelle comme à Saint-Vith; il s'agit, comme nous l'avons vu, de l'« effet Remacle ».

Le fait intéressant est constitué par l'axe central Brabant wallon-Namur-Rochefort, zone de prédilection des votes « alternatifs » : fédéraliste (RW), Ecolo, mais aussi la droite protestataire représentée par l'UDRT. Cet axe largement tertiaire est perpendiculaire au vieux sillon industriel représenté par la gauche socialiste classique.

L'effet Nols

Le bourgmestre de Schaerbeek, candidat indépendant sur la liste PRL, a attiré 92.000 voix de préférence. La carte du vote Nols montre qu'il s'agit d'un phénomène essentiellement bruxellois.

Calculés par rapport aux votes francophones, les pourcentages obtenus par Roger Nols atteignent leurs plus hautes valeurs dans les cantons de Schaerbeek (26,8 % des votes francophones), Molenbeek (18,4 %), Bruxelles-ville (18,0) et Anderlecht (15,4), soit dans les cantons populaires à fort pourcentage d'immigrés, mais moins dans les cantons « bourgeois » ou résidentiels comme Uccle (11,7), Ixelles (11,4) ou St-Josse (11,2); ce dernier canton ne comprend pas que la petite commune de St-Josse mais aussi et surtout des communes nettement plus résidentielles comme Etterbeek, les deux Woluwé, Kraainem et Wetzembeek-Oppem.

L'« effet Nols » déborde un peu sur le Brabant wallon (4,7 % à Nivelles, 4,5 % à Wavre), mais très peu ailleurs; les scores un peu moins faibles de la province de Namur, vers Mons ou à Arlon ne sont pas sans rappeler la géographie de l'UDRT en novembre 1981. En tant que vote contre l'insécurité et l'immigration, le phénomène Nols reste cependant très local et ne prend pas une ampleur nationale comme le succès de Jean-Marie Le Pen en France.

Jean VANLAER

L'EFFET HAPPART... POURQUOI ET POUR QUOI ?

Deux cent trente cinq mille voix... (exactement 234.996), ce score de José Happart a tonné haut au lendemain des élections européennes. L'ampleur du score constitue pour tous, mais principalement pour la gauche wallonne une interpellation de dimension. Toute la presse y est allée de ses commentaires : de la dérision au grossissement, de la peur à l'allégresse, du ton ricanant au triomphalisme.

Au-delà des passions souvent exacerbées, il est primordial pour le mouvement ouvrier de bien saisir les aspects et les contradictions du phénomène. En saisir le sens est le seul moyen de lui donner des orientations profitables à ses combats.

LE CONTEXTE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes constituent un scrutin très particulier par les caractéristiques suivantes :

— les mêmes listes et les candidat(e)s qui les constituent sont présentés à l'ensemble de la communauté linguistique (francophone ou néerlandophone), c'est un phénomène unique dans la vie politique belge;

— les quotas d'éligibilité sont très élevés et la tentation du « vote utile » influence plus que dans d'autres scrutins chaque électrice et chaque électeur;

— l'enjeu des élections est moins préhensible encore que dans les autres scrutins (législatifs-communaux).

Le PSC, le PRL et le PS ont tenté à leur manière de répondre au mieux, non au sens politique réel, mais à ces aspects périphériques et aux « règles du jeu » électoral notamment :

— par la présence de leaders capables de glaner des suffrages dans toute leur communauté. Les Van Miert, Glinne, Toussaint, Deprez... conduisaient leurs listes respectives et ont réussi avec plus ou moins de bonheur;

— par la présence massive de ministres en exercice. L'opération a été plus ou moins réussie par le PRL... mais est un échec au PSC (hors le cas Melchior Wathelet);

— par la présence « candidats indépendants » sur leurs listes. Dans cette catégorie, nous trouvons des « présences étrangères » diverses, proches de sensibilités actuelles des partis : la xénophobie au PRL ouvre la porte à Nols, la lutte contre les missiles et le christianisme social au SP propulsent Jef Ulburghs, le combat wallon et la réaction à certaines intransigeances flamandes amènent José Happart sur la liste PS (après diverses autres sollicitations PSC-PRL-PW-FDF).

Ces trois présences extérieures ont réussi en termes électoraux à fixer sur les listes PRL-SP ou PS un certain nombre de voix qui seraient allées vers le vote nul (PRL-UDRT) ou vers d'autres formations.

La comparaison s'arrête là.

DES CHIFFRES SIGNIFIANTS

Le chiffre de 234.996 voix constitue pour José Happart un score exceptionnel si on le compare avec

— le score d'A. Spaak en 1979 (117.891 voix), soit la moitié du résultat acquis par J.H.

— le score du 17 juin 84 obtenu par Nols (92.969), soit moins de 40 %

Les 234.996 voix font de José Happart le premier élu de la liste PS et apportent le 5^e siège de ce parti.

234.996 voix représentent 10,49 % des votes valables du Collège électoral francophone et 12,20 % des votes valables en Wallonie mais surtout elles représentent 30 % des voix socialistes francophones.

L'ampleur de ces résultats font de l'effet Happart un phénomène à part.

Ce n'est pas pour faire un jeu de mots facile que je considère qu'il s'agit dans le cas du bourgmestre des Fourons d'un phénomène particulier, unique et interpellant.

Les votes Happart de l'avis de tous les chroniqueurs politiques peuvent se diviser en deux parties :

— deux tiers des voix (\pm 160.000) sont des voix socialistes traditionnelles qui ont choisi de se porter sur lui plutôt que sur un(e) autre colistier(e). C'est probablement là que pour certains il y a problèmes, choisir Happart au lieu des labels PS contrôlés du type « la gauche » d'Ernest Glinne, la « compétence » d'A.M. Lizin est en soi très important. Cette frange de l'électorat socialiste a marqué à mon sens clairement la volonté de radicalisme wallon... et un certain soutien par la bande à Jean-Maurice Dehousse incontestablement leader fédéraliste wallon qui a ouvertement soutenu la candidature Happart.

Au sein du PS il y a donc une certaine redistribution des cartes dans le sens (au moins) du fédéralisme.

Guy Spitaels après une élection serrée à la présidence du parti a dû s'appuyer sur unes des ailes, c'est sur l'aile fédéraliste liégeoise qu'il a choisi de le faire et ce scrutin constitue donc pour lui aussi une victoire personnelle (même si certains lui trouvent un goût empoisonné).

— Un tiers des voix (\pm 80.000) proviennent d'électeurs qui n'auraient probablement pas voté PS. Là aussi donc l'opération est rentable car la perte de ces voix signifie une perte importante (60.000 voix) qui eût sans aucun doute été exploitée par la droite wallonne.

Il faut remarquer que le PWE de Gendebien a perdu 45.000 voix et que le PS a gagné 20.000 voix... une part importante de l'électorat fédéraliste d'il y a quatre ans s'est donc « reconvertie » ailleurs (PSC ? PRL ?), probablement chez ECOLO.

PROFIL DU VOTE HAPPART

La passion fait fi de la raison, la simplification abuse la complexité des problèmes...

Une première explication du vote Happart est celle du réflexe anti-Flamand, une xénophobie primaire qui sème la confusion : confusion

du flamand et du flamingant, du capitalisme et du travailleur, des mouvements extrémistes et du mouvement populaire. C'est la réponse de l'exaspération par l'exaspération. C'est peut-être là « le caillou », non seulement dans le soulier de Spitaels, mais aussi dans le mouvement ouvrier qui aura, s'il n'y prend garde, un prétexte supplémentaire de division dont il se passerait bien.

La sensibilité au respect du suffrage universel (valeur démocratique ressentie) et les atermoiements qui ont suivi l'élection de José Happart au mayorat des Fourons ont été une autre cause de sympathie vis-à-vis du leader fouronnais. En Belgique, on ne badine pas avec ce minimum de respect et le vote Happart est en partie une réponse aux loups qui ont joué ou ont pris peur face aux flamingants et à leur volonté de bafouer le résultat du suffrage. C'est la sanction de non-résistance et la reconnaissance d'un certain courage que l'on ne peut nier.

La radicalisation fédéraliste est probablement la cause dominante du choix Happart.

Happart est un symbole au sommet du fameux triangle analysé par le sociologue Tchakhotine (*) ce symbole masque une idéologie, des doctrines et des slogans différents pour ne retenir que le signe (symbole).

Conscient des zones sur lesquelles il jouait, il faut reconnaître que José Happart a fait un effort pour clarifier ses positions et a tenté de sortir du réflexe émotionnel, bien que l'émotion reste réflexe dominant et qu'il doit le savoir. La lettre qu'il a envoyée à un nombre important de citoyens et de citoyennes a en cela toute son importance. Il s'y situe en tant que :

- travailleur et agriculteur;
- militant wallon et fédéraliste;
- luttant pour plus de justice sociale;
- candidat d'union.

Que les 300.000 électeurs Happart aient plus ou moins reçu les points principaux du programme exprimé est plus que douteux mais il ne peut lui être reproché de s'être clairement situé du côté d'une certaine gauche, (même s'il s'agit d'une gauche réformatrice).

Il me plaît aussi de relever les présences de José Happart dans tous les combats provinciaux et dans toutes les manifestations anti-missiles, dans les manifestations organisées par la FGTB lors des problèmes de la Ville de Liège et des actions d'avril 84 et lors de la marche des Jeunes pour l'Emploi où peu de responsables politiques osèrent s'affirmer clairement.

PLUS DE CLARTÉ OU CONFUSION ACCRUE ?

Nous avons essayé de montrer combien pouvait être contradictoire un tel succès électoral. L'important pour le débat politique est maintenant de lui donner un sens pour le mouvement ouvrier.

(*) Serge Tchakhotine : « Le viol des foules par la propagande politique » Paris 1952.

Le sens appartient dès lors aux forces qui se réclament de la gauche politique et syndicale.

La fin du mouvement interclassiste wallon par l'effondrement du PWE est un juste retour de l'histoire. Le fédéralisme (moyen de développer une politique autonome) pourrait retourner au mouvement ouvrier s'il y a de sa part volonté de clarification.

Depuis vingt ans, les anathèmes n'ont pas manqué, perçus, tantôt comme diviseurs, tantôt comme nationalistes. La gauche fédéraliste a l'occasion de réaffirmer son projet.

Le fédéralisme (ancien ou radical) est un moyen pour la classe ouvrière wallonne, bruxelloise et flamande de faire un pas en avant décisif.

Pour les travailleurs wallons, moyen de casser une colonisation politique et économique de la bourgeoisie belge (bourgeois wallons et flamands unis)... même si celle-ci a déjà largement entamé la désertification industrielle de la Wallonie.

Pour les travailleurs flamands, moyen d'enfin lutter pour leurs propres objectifs de libération vis-à-vis de leur bourgeoisie.

Les Bekaert, Gevaert... et autres ont su conforter un puissant mouvement populiste et nationaliste qui a fait du « droit du sol » une des revendications du peuple flamand.

Ce peuple historiquement a été spolié dans ses droits fondamentaux par la grande bourgeoisie francophone, c'est une réalité qui doit être reconnue par tous les Wallons.

Pour les travailleurs de Bruxelles, de Flandre et de Wallonie la structuration vers un pays radicalement fédéralisé les mettrait face à leurs réalités économiques et devant un combat où il en serait fini des prétextes communautaires qui sèment le trouble sur tous les problèmes politiques fondamentaux faisant confondre conséquence et cause.

Habile, démagogue, courageux, chef de clique, résistant, José Hapart a pour beaucoup l'un ou l'autre visage... Pour ses électeurs, il n'est pas ce qu'il est... mais ce qu'ils imaginent... puisqu'il est symbole.

L'ensemble du mouvement ouvrier doit agir sur les aspects qui l'aideront dans les luttes qu'il doit mener et qui passeront forcément par une clarification fédéraliste (fédéralisme lié aux aspirations de la classe ouvrière par une volonté d'unir les forces démocratiques des trois régions permettant de déboucher sur plus de liberté (économique et politique). Ce radicalisme wallon, indissociable des « réformes de structure anticapitalistes », les forces progressistes ont intérêt à le promouvoir afin d'éviter les écueils, les dérapages... sinon de nouvelles aventures teintées de nationalisme.

Une élection quelle qu'elle soit n'est qu'un moment de la vie politique, mais il faut que les enseignements des scrutins servent à mieux percevoir les réalités et à mieux organiser les actions à venir en les articulant sur celles-ci.

Ne pas percevoir l'importance réelle et les significations du vote Hapart équivaldrait à plonger la tête dans le sable en ne prenant pas en compte les aspirations exprimées par ce vote du 17 juin 1984.

André BEAUVOIS

AU-DELÀ DE « L'EFFET NOLS »

« La crise qui nous appauvrit de jour en jour nous permet-elle de supporter le poids d'une immigration devenue inutile et dangereuse ? » : telle était la phrase choc du manifeste électoral de Roger Nols. Ce manifeste combine en fait trois éléments pour séduire l'électeur : le bon sens, cher aux Belges, la défense de ceux que gêne la présence des immigrés, le rejet d'un Etat glouton et dictatorial.

Ancien mandataire du FDF mais « indépendant de tous les partis », Nols figurait à la dernière place de la liste PRL; s'il a mené campagne en son nom propre, il a en même temps cultivé quelques slogans du PRL. Cette confusion a été encouragée par la direction du parti réformateur libéral, dont l'objectif était à l'évidence de drainer des voix grâce à Roger Nols. Non content d'exhiber ce dernier au récent congrès de l'Internationale libérale de Stuttgart, le PRL a décerné un brevet de libéralisme à Nols au lendemain de son succès du 17 juin. Succès incontestable, mais dont le bourgmestre de Schaerbeek a eu la coquetterie de se déclarer « un peu déçu » : il espérait plus que les 93.000 voix de préférence qu'il a effectivement recueillies. Ces voix, qui représentent 41 % du total des voix de préférence de la liste PRL et 17 % de l'ensemble des votes de cette liste, proviennent surtout de l'arrondissement de Bruxelles. Mais même là, le score de Nols se situe à quelque six pour cent de l'électorat, ce qui lui fait dire que 94 % des électeurs de la capitale « ne sont pas intéressés par le problème des immigrés ». Comme si la seule manière de s'intéresser à ce problème impliquait de voter Nols... En tout état de cause, l'homme n'a pas fait recette en Wallonie. Dans l'arrondissement de Liège par exemple, il enlève 3.796 suffrages, contre 15.364 à Philippe Monfils.

On notera que le candidat Nols qui prétendait offrir toutes les garanties de constance et de sérieux, a choisi de ne pas siéger à Strasbourg : malgré sa campagne européenne et son succès, il a décidé de rester bourgmestre de Schaerbeek. Ceux qui ont voté pour lui auront comme représentant au Parlement européen Daniel Ducarme, point du tout « indépendant » du PRL. C'est ça, le bon sens...

Xénophobie et anti-étatisme ont donc été les thèmes centraux de Roger Nols. Quand, un an auparavant, le Club Nols lançait un appel aux Bruxellois, ces thèmes étaient présents — avec d'autres. Et le Club regroupait des politiciens liés non seulement au PRL (les bourgmestres de Koekelberg et d'Uccle en sont membres), mais du PSC (Noël de Burin, H.F. Van Aal, Y. de Jonghe d'Ardoye, le Dr Teichman), et du FDF (J. Moureau, ainsi qu'un « père fondateur », René Bourgeois) — sans oublier l'ineffable Dr Henrard, président du Parti libéral chrétien, et des notables de la majorité « nolsienne » de Schaerbeek, en ce compris l'échevin flamand Hugo Van Gompel. Tentative de rassemblement de droite « pour sortir Bruxelles du marasme ». Rejetant « l'annexion par la Wallonie », le Club Nols entend trouver *avec des Flamands* des solutions aux problèmes de l'emploi, de la fiscalité, de l'avenir international de Bruxelles, de la sécurité et de l'immigration. Ces solutions, c'est d'alléger la charge fiscale des entreprises, c'est de rétablir l'équité fiscale entre les trois régions, c'est de promouvoir la vocation de centre

mondial du business de Bruxelles, c'est enfin de combattre la délinquance juvénile (qui serait surtout le fait des étrangers) et la maghrébisance de la première ceinture de Bruxelles.

Ainsi donc, la période anti-flamande de Roger Nols est dépassée (sans que rien ne soit modifié au dispositif des guichets séparés de l'administration communale de Schaerbeek). Il a rompu avec le FDF en raison du rapprochement du parti bruxellois avec le Rassemblement Wallon, présenté comme collectiviste. Aujourd'hui, il préconise avec fermeté l'honneur pour Bruxelles de devenir « la capitale du Capital » (interview au Standaard, le 25 juin 84). Pour le surplus, M. Nols jure qu'il n'est pas raciste, qu'il est « généreux et social », mais professe que générosité bien ordonnée commence par ses compatriotes. C'est donc aux 500.000 chômeurs belges que Roger Nols veut du bien (quel bien ?), et pas aux immigrés. Il refuse de nouvelles inscriptions d'immigrés dans les registres de la population de sa commune, même si ces nouveaux venus sont là en vertu du regroupement familial. Il s'oppose vigoureusement à toute reconnaissance du droit de vote, même communal, aux immigrés et confie, toujours au « Standaard » que c'est parce qu'il octroi de ce droit renforcerait la gauche à Bruxelles !

On a souvent, autour du 17 juin, rapproché les noms de Roger Nols et de Jean-Marie Le Pen. C'est vrai qu'ici et là, les thèmes de la sécurité et de l'immigration étaient présents dans les campagnes. Mais on ne peut identifier Nols et Le Pen, pas plus qu'on ne peut confondre le Club Nols et le Front National. Itinéraires et profils sont différentes.

Engagé pour l'Indochine en 1953, lieutenant parachutiste en Algérie, infatigable activiste au service de l'Algérie française, Jean-Marie Le Pen, fils de marin breton, devient député du mouvement Poujade en 1956. Il perd son mandat quatre ans plus tard, mais s'emploiera en 1965 à défendre la candidature de Tixier-Vignancourt aux élections présidentielles. C'est en 1972 qu'il fonde le Front National, ce qui ne l'empêche pas de s'occuper d'une firme de disques qui éditera entre autres des chants hitlériens. Tout est simple et cohérent : Le Pen se situe à l'extrême-droite, vitupère la démocratie, identifie la grandeur de la France à son pouvoir colonial, crache sa haine du « Viet », du « Bicot », du communiste, se complait dans une image de baroudeur-cogneur. Qu'est-ce qui a changé depuis lors ? Le visage à coup sûr. Au bandeau noir qui couvrait un œil crevé, a succédé un œil de verre. Le faciès est maintenant souriant et « aimable », comme dit son propriétaire. Pour le reste, le thème de l'Algérie française est devenu désuet, mais Le Pen a découvert que la haine de l'étranger — de « l'autre » — est électoralement rentable. Il y déploie une démagogie populiste (ou populacière) qui, apparemment, séduit au moins un Français sur dix. Avec des airs paternes, Le Pen se présente en Dupont-Lajoie national et sert de défouloir à la fois au chauvinisme et au mécontentement — pas seulement des Pieds-Noirs... Ce qui est le plus inquiétant, ce sont les complaisances de la droite classique envers le Front National, considéré comme un allié effectif par exemple à Dreux, comme un allié potentiel ailleurs, contre la majorité de gauche. On n'est pas sûr que l'entrée fracassante du groupe Le Pen au Parlement de Strasbourg aura ouvert les yeux du RPR...

Roger Nols, lui, eût — dit-il — siégé avec le groupe de Simone Veil.

Le point commun entre les deux hommes, c'est la xénophobie — dont Nols se défend tout en la pratiquant, et dont Le Pen se glorifie. Mais précisément, si nous revenons en Belgique après cette parenthèse, ce « point » est gros de menaces et de dangers.

L'électorat de Nols ne se reconnaît pas — en tous cas aujourd'hui — dans une formation d'extrême-droite. Mais il y a tant d'ambiguïtés dans le programme de son leader, tant de défis à la légalité dans sa gestion municipale que des forces disponibles pour des campagnes xénophobes de type fasciste peuvent y trouver un aliment.

Le problème de l'immigration est une réalité incontournable et difficile. Il serait beaucoup moins utilisable par la droite et susciterait moins de réactions viscérales — même au sein du mouvement ouvrier — si des mesures étaient enfin prises sur le plan du logement et de l'enseignement. On peut compter sur le gouvernement Martens-Gol pour ne point prendre ces mesures et pour vouer le problème au pourrissement. Or, surtout si les notions de présence immigrée et d'insécurité restent liées, surtout si le sort de la région bruxelloise reste en souffrance(s), ce pourrissement peut devenir explosif.

On revient donc, qu'on le veuille ou non, aux impératifs de l'heure : trouver les moyens financiers pour répondre aux besoins sociaux urgents, sortir Bruxelles de son frigo et la fédéralisation du pays de l'oubli.

R.L.

L'action et l'idéologie des mouvements urbains à Bruxelles

Depuis quinze ans, les comités de quartier, Inter-Environnement qui coordonne leur action, l'Atelier de recherche et d'action urbaines (ARAU) et les Archives de l'architecture moderne (AAM), par leurs initiatives et leur production théorique en relation avec les problèmes urbains, ont conquis droit de cité à Bruxelles.

Dresser le bilan de leurs interventions n'est pas chose aisée. La diversité des acteurs engagés dans des manifestations locales ou sectorielles rend ces mouvements peu homogènes.

Plutôt que de tracer un panorama exhaustif, cet article se placera résolument dans une perspective politique bien définie. Il s'efforcera de prendre pour point de départ les questions les plus pertinentes posées au sein des mouvements urbains aux forces progressistes, dans la volonté manifeste de nouer avec elles un dialogue.

DES QUESTIONS PERTINENTES

Résumant les critiques de la « gauche traditionnelle », René Schoonbrodt y décelait une « double intention : soit condamner le mouvement urbain parce que *déviacionniste* ou bourgeois, soit chercher à clarifier le contenu des propositions afin de légitimer les chances d'un rapprochement avec le mouvement. » (1)

J'entends me situer sans ambiguïté dans la seconde hypothèse, position qui n'exclut pas la critique mais en définit la portée.

Il me semble important que ces questions à la gauche soient aussi explicitement formulées à l'intérieur des mouvements urbains, et regrettable que les interlocuteurs pressentis semblent si peu pressés

(1) René Schoonbrodt, président de l'ARAU : *Questions aux progressistes des luttes urbaines et des luttes ouvrières* in La Reconstruction de Bruxelles, AAM, Bruxelles 1982.

d'y répondre. Ce sont les conditions mêmes de l'émergence des mouvements urbains à Bruxelles qui ont permis à ces questions de venir à jour, tant il est apparu clairement que l'ensemble des luttes visait à résister aux visées hégémoniques du capitalisme, particulièrement destructrices dans la capitale.

Pour la première fois sous la forme d'un plan de secteur dressé par le ministère des Travaux publics en 1965, un projet étatique se proposait de coordonner toutes les initiatives en vue de regrouper au centre urbain les organes de décision économiques et politiques, privés et publics et de leur assurer par tous les moyens de transport de masse la meilleure accessibilité depuis les zones résidentielles progressivement refoulées vers la périphérie. Ce plan, qui n'a jamais reçu valeur légale, a cependant été partiellement appliqué pendant sa période d'élaboration et après son achèvement. Ce sont les effets directs ou indirects de la mise en œuvre de ce plan sur des couches sociales assez importantes et assez diverses qui ont donné aux mouvements urbains leur assise, leur rayonnement et leur ont assuré une certaine cohésion. (2)

Incontestablement, la victoire la plus importante des mouvements urbains et des forces politiques (dont le P.C.) qui les ont soutenus a été l'adoption d'un autre plan qui, à défaut de perspectives claires, assure la sauvegarde de nombreux quartiers naguère menacés, et surtout ouvre un espace à un aménagement plus démocratique par la création de nouvelles procédures de concertation.

Mais les représentants les plus lucides des mouvements urbains ont bien senti le caractère précaire de cette victoire.

Son aspect défensif, le risque de l'enlisement dans une procédure devenue routinière et administrative, la dispersion des initiatives après l'issue de ce combat commun, enjoignent aux responsables de se tracer de nouveaux objectifs généraux plus positifs et de renforcer leurs liens avec ceux qui pourraient contribuer à les faire aboutir.

C'est dans ces conditions que le mouvement ouvrier et ses organisations sont interpellés en vue de définir un projet urbain alternatif. Et s'il est bien exact, comme le note R. Schoonbrodt, que les conditions de dialogue entre les mouvements urbains et les organisations de travailleurs ne sont pas encore remplies, qu'il n'existe pas de structure de rencontre et que trop peu de luttes concrètes leur ont permis de se rejoindre sur le terrain, rien n'empêche de tenter de cerner les raisons qui, de part et d'autres, font obstacle au rapprochement.

RÉTICENCES DU MOUVEMENT OUVRIER

Le mouvement ouvrier est évidemment sollicité d'abord par l'organisation des luttes revendicatives sur les lieux de travail, la défense de l'emploi singulièrement renforcée par la crise, le maintien du pouvoir d'achat des travailleurs et il aurait grand tort, même du point de vue des mouvements urbains, s'il abandonnait cette priorité absolue.

Il y a, par exemple, un lien évident entre l'existence d'un secteur du logement social et le niveau des rémunérations des travailleurs qui

(2) Voir à ce sujet — *Dossier pour un débat sur le plan de secteur* in Cahiers marxistes, juin 1976. J. Aron *Le tournant de l'urbanisme bruxellois 1958-78* — Fondation J. Jacquemotte, Bruxelles.

interdit à nombre d'entre eux d'accéder au logement urbain (et à bien d'autres services) de la même façon que les plus privilégiés.

La défense de l'emploi et du niveau de vie sont la condition de survie de nombreux quartiers et souvent de la qualité des services publics indispensables à la ville.

Le reproche adressé aux organisations de travailleurs de demeurer trop exclusivement dans leur créneau traditionnel de revendications économiques paraît cependant fondé. Que ce soit par difficulté d'être présentes à la fois sur plusieurs fronts ou par la pesanteur des habitudes, elles ne paraissent pas mesurer les conséquences indirectes préjudiciables aux travailleurs de toutes les mesures par lesquelles le capitalisme tente de maintenir ou d'accroître le profit.

Au niveau urbain, la destruction prématurée du patrimoine immobilier, la spéculation, l'imposition de certains grands travaux, toutes ces formes de soutien artificiel à la production sont d'un bénéfice nul ou discutable pour la communauté. L'action des comités de quartier pour la cohésion du tissu urbain et la rénovation appelle une intervention spécifique du mouvement ouvrier.

Un élément nouveau vient renforcer la nécessité d'élargir la réflexion et l'action du mouvement ouvrier : l'augmentation dramatique du chômage et son extension parmi les jeunes. Les mouvements urbains peuvent-ils contribuer au développement de nouveaux emplois, au maintien de secteurs économiques non-monopolistes remplissant un rôle social qui ne peut être assumé par la production de masse, faire pression sur l'orientation des investissements publics ?

Autant de questions auxquelles il faudra répondre dans la perspective des changements politiques qui résulteraient de l'alliance nouée avec d'autres couches sociales qui, si elles ne subissent pas directement l'exploitation de leur force de travail, ressentent cependant comme une atteinte à leurs conditions d'existence, l'instrumentalisation de la ville au service du profit.

PARTICULARITÉS DES MOUVEMENTS URBAINS

Toutefois il faut bien mesurer l'écart important qui sépare les préoccupations des mouvements urbains et celles des organisations de travailleurs. Leur perception des problèmes urbains est différente. Elle s'appuie sur une autre relation à la ville de l'expérience quotidienne des individus qui les composent ou qu'ils représentent. Leur opposition à certains aspects de l'aménagement urbain, n'ayant pas même origine, ne peut revêtir les mêmes formes. L'opposition des mouvements urbains bruxellois, telle que la traduisent et la façonnent ses principaux appareils idéologiques, revêt un caractère culturel.

Ce caractère distingue depuis longtemps la résistance ou l'opposition au capitalisme d'une des intellectuels issus de la bourgeoisie. Il a son origine dans le mouvement romantique et une longue histoire qui croise parfois celle du mouvement ouvrier. (3) Cette histoire s'enracine

(3) Pour éviter toute polémique inutile, précisons que le concept de bourgeoisie est employé ici dans son sens sociologique, sans nuance péjorative (qui est une création bourgeoise) et que l'auteur de ces lignes fait également partie de celle-ci.

dans la situation de ces intellectuels, plus ou moins liés aux transformations de la société.

Françoise Choay en a magistralement situé les repères. (4)

A l'origine se situent des courants importants de la pensée utopique. « Faute de pouvoir donner une forme pratique à sa mise en question de la société, la réflexion se situe dans la dimension de l'utopie; elle s'y oriente selon les deux directions fondamentales du temps, le passé et le futur, pour prendre les figures de la *nostalgie* ou du *progressisme* ».

Ainsi, au début du XIX^e siècle (avant que le mouvement ouvrier n'intervienne comme principale force contestataire du capitalisme) prennent naissance les deux modèles urbains qualifiés par F. Choay de progressiste et de culturaliste. Non seulement ces deux modèles, qui ne peuvent être définis dans leur pureté théorique qu'à des fins pédagogiques, se rencontrent sous un grand nombre de variantes, mais ils se croisent et s'interpénètrent souvent.

Leurs relations avec la pensée politique sont complexes et l'on se gardera bien d'en faire l'expression culturelle des forces progressistes ou réactionnaires (au sens politique). Il est encore plus malaisé de mesurer leur influence sur le développement réel de l'urbanisation, leur rôle de frein ou d'accélérateur de certains mécanismes économiques.

Il ne paraît cependant pas inutile de retracer les traits caractéristiques que F. Choay prête aux deux modèles, avant d'examiner la version nouvelle du modèle culturaliste que nous offrent l'ARAU ou les AAM.

- Le modèle progressiste et ses contradictions :

« Un certain rationalisme, la science, la technique doivent permettre de résoudre les problèmes posés par la relation des hommes avec le monde et entre eux. Cette pensée optimiste est orientée vers l'avenir, dominée par l'idée de progrès. La révolution industrielle est l'événement historique-clé qui entraînera le devenir humain et promouvra le bien-être. Ces prémisses idéologiques nous permettront d'appeler progressiste le modèle qu'elles inspirent. (...) »

En dépit de ces dispositions destinées à libérer l'existence quotidienne d'une partie des tares et servitudes de la grande ville industrielle, les différentes formes du modèle progressiste se présentent comme des systèmes *contraignants et répressifs*. (...) »

L'autoritarisme politique de fait, que dissimule dans toutes ces propositions une terminologie démocratique, est lié à l'objectif commun, plus ou moins bien assumé, du *rendement maximum* ».

- A l'opposé, le modèle culturaliste :

« Le scandale historique dont partent les partisans du modèle culturaliste est la disparition de l'ancienne unité *organique* de la cité, sous la pression désintégrante de l'industrialisation. (...) »

La critique sur laquelle repose ce modèle est donc au départ *nostalgique*. La cité du modèle culturaliste s'oppose à la ville du modèle progressiste par son climat proprement urbain. Sur le plan politique, l'idée

(4) Françoise Choay *L'urbanisme, utopies et réalités* — Ed. Le Seuil, Paris 1965. Je ne peux donner ici qu'un aperçu sommaire de cet ouvrage aujourd'hui disponible en livre de poche.

de communauté et d'âme collective s'achève en formules démocratiques ».

UN ROMANTISME PERSISTANT

Si nous abordons à présent la réflexion sur la ville et le projet urbain qu'avancent l'ARAU et les AAM comme contribution au dialogue, nous ne pouvons qu'être frappés de la place qu'y occupent l'image et l'histoire. (5)

La ville y est conçue d'abord comme un théâtre, le lieu du spectacle social dont le décor aurait été détruit. Il s'agirait de procéder à sa reconstruction. (6)

Que certaines parties de Bruxelles soient aujourd'hui dans un état de délabrement et de déliquescence tel que l'étude du passé puisse contribuer à dégager pour ces quartiers les principes d'une nouvelle cohésion urbanistique n'est pas contestable à mes yeux. Ce que je voudrais mettre en évidence, c'est l'obstacle à l'union des forces progressistes que constitue l'idéologie passéiste qui sous-tend nombre de projets.

Ces projets, au lieu de trouver leur force de persuasion dans les possibilités actuelles, prétendent se fonder — et se modèlent souvent en fait — sur la conception mythique d'une ville dite traditionnelle, pré-industrielle. L'ensemble des textes publiés par l'ARAU et les AAM trahit l'obsession d'une ville qui pourrait être limitée dans son développement, immobilisée. On montrerait sans peine les incohérences inévitables inhérentes à cette conception, qui valorise tantôt telle époque, tel quartier, tel moyen de transport, etc. comme un indépassable idéal d'équilibre.

Que peut-il y avoir de commun entre le Bruxelles de 1800 (65.000 habitants sur les 400 ha du Pentagone et quelque 20.000 habitants dispersés dans les campagnes environnantes), et la ville actuelle (un million d'habitants dans une agglomération de 16.000 ha, voire un million et demi sur les 75.000 ha de l'entité urbaine réelle) ?

Sur quelles bases fonder ce conglomerat d'entités « traditionnelles » équilibrées dans lequel la mobilité des personnes serait notablement réduite ? A qui profiterait aujourd'hui cette captivité accrue des habitants vis-à-vis de leur emploi et des différents services ? Cet artisanat dont se seraient nourries la beauté et la vitalité urbaines, qu'est-ce en vérité, sinon ce mythe récurrent qui accompagne le développement capitaliste à partir des années 1880 et reprend vigueur à chaque crise importante de ce développement ? On chercherait en vain une analyse des activités artisanales passées ou à promouvoir.

Parlant du voûtement de la Senne entre 1860 et 1880, L. Verniers écrit : « En même temps étaient sacrifiés les moulins à eau, tanneries, teintureries, brasseries et autres établissements industriels sis au bord

(5) Ne pouvant détailler tous les aspects de cette réflexion, je renvoie le lecteur à deux publications synthétiques récentes : *Quinze années d'action urbaine ou Bruxelles vu par ses habitants* - ARAU/CFC 1984. *Cent ans de débat sur la ville 1840-1940* AAM 1984.

(6) Une analyse lexicale permettrait de relever l'ensemble du vocabulaire de la nostalgie qui participe du mythe de la cité perdue.

de la rivière » (7) tandis que pour les AAM, la ville enfouit « avec son eau un « ferment essentiel de la ville artisanale ».

L'architecture moderne est systématiquement décriée et de l'architecte moderne ne nous est tracé qu'un grossier portrait-robot. La critique en est confuse et parfois caricaturale. Il conviendrait d'en revenir à l'architecture classique « rationaliste » du XVIII^e siècle.

« Nous devons commencer par redécouvrir le langage oublié sur la ville et dont la perfection formelle fut atteinte au XVIII^e siècle, et simultanément, nous devons travailler à sa modernisation de telle manière qu'il assume, ce langage, les contradictions d'un projet issu de la résistance anti-industrielle européenne » (8)

L'HISTOIRE A REBOURS

Ce sont pourtant les principes rationalistes du Siècle des Lumières qui aimaient les transformateurs du Bruxelles médiéval à partir de l'Indépendance, et que les AAM prennent violemment à partie. Quand Victor Hugo en 1830 dénonçait les vandales destructeurs de la ville médiévale, ce sont les académiciens rationalistes qu'il visait !

On comprend le plaisir évident de Madame Goor, préfaçant une étude historique qui met en cause les « esprits éclairés, responsables, libres-penseurs, animés d'un idéal de progrès ».

Peut-être ne serait-il pas inutile de rappeler qu'en 1853, un parlement clérical et réactionnaire, par crainte du poids politique de la capitale, lui refusait par 67 voix contre 26 l'incorporation des faubourgs. N'est-ce pas à partir de cette décision politique, plusieurs fois répétée, que la ville se voit contrainte de s'adapter par auto-mutilation ?

L'opposition d'Anspach « le coupable (qui) périt au baisser du rideau », à Buls « grande figure rédemptrice des erreurs de l'Administration Anspach » tient de l'imagerie d'Epinal.

L'attrait exercé par Buls — figure exceptionnelle présentée erronément comme partisan d'une « ville immuable » — tient à la parenté entre l'idéologie des auteurs et la forme du discours culturaliste contemporain de Buls, dont la critique si pertinente a également été dressée par F. Choay (bien que, de façon regrettable, l'œuvre de Buls lui ait été, à cette époque, inconnue).

« De cette volonté de recréer un passé mort, qui est finalement le moteur idéologique de l'urbanisme culturaliste, on doit tirer deux conséquences critiques. A un premier niveau — méthodologique et spéculatif — la valorisation inconsidérée du passé conduit à une réification du temps, qui est traité à la manière d'un espace, et comme s'il était réversible. On aboutit ainsi, par des voies différentes, au même résultat que dans l'urbanisme progressiste. A l'utopie progressiste s'oppose l'utopisme nostalgique, et à la religion du fonctionnalisme, le culte des valeurs ancestrales...

Si nous nous plaçons à un second niveau critique, celui de l'inconscient, l'urbanisme culturaliste traduit lui aussi certaines tendances

(7) Louis Verniers, *Bruxelles et son agglomération de 1830 à nos jours*, Bruxelles 1958.

(8) Maurice Culot et Léon Krier *L'unique chemin de l'architecture AAM* n° 14, 1978, repris in *La Reconstruction de Bruxelles*, ouvrage cité.

névrotiques. Au lieu du recours progressiste à l'image paternelle, nous avons cette fois une franche régression. Et la répétition quasi rituelle des conduites anciennes traduit l'inadaptation, la fuite devant un présent inassumable ».

On conçoit la difficulté qu'il y ait à penser et à incorporer de cette façon le changement économique et social dans les structures urbaines. En opposition au mythe progressiste, tous les aménagements conservateurs sont mis en valeur, depuis la reconstruction de Bruxelles consécutive au bombardement de 1695 ! Or ce qui frappe à cette époque, c'est le poids qu'exercent encore les corporations à l'heure où les capitales européennes se transforment déjà profondément, prenant pour modèle Rome ou Paris.

« Les premiers événements (sous la magistrature d'Anspach — J.A.) qui en annoncent de pires, sont d'autant plus brutaux à Bruxelles que le centre historique de la ville est dominé par le tracé médiéval et n'offrait donc pas la médiation d'un urbanisme baroque, à peine celle de l'urbanisme néo-classique ». (9)

A l'inverse des raisonnements passésistes qui nous sont proposés comme nouvelle grille de lecture historique, on peut se demander si quantité de nos problèmes ne seraient pas aujourd'hui résolus s'il s'était trouvé plus de responsables capables d'anticiper sur le cours des événements. Nous n'en prendrons qu'un exemple parmi bien d'autres : la circulation automobile.

On s'étonne que la préoccupation de la faciliter apparaisse dès 1925. Que se serait-il produit si ce n'avait été le cas ? Qui se souvient que la Belgique comptait en 1930 à peine 100.000 voitures, alors qu'il en circule aujourd'hui 3.300.000 ! Et qu'on déplorait à l'époque huit fois plus d'accidents mortels qu'aujourd'hui, proportionnellement au nombre de véhicules en service. Que dire si l'on sait que les comités de quartier d'Uccle — la commune la plus motorisée de l'agglomération — ont pour objectif principal d'empêcher l'exécution du boulevard périphérique sud, approuvé par la commune en 1915 !

Que l'on ne fasse pas de moi un défenseur du projet actuel. Je ne suis pas de ceux qui ignorent la marche du temps. Je voudrais simplement montrer que les passésistes ou les esthètes ont l'art (?) de poser les problèmes à l'envers.

« ... circuler en voiture doit redevenir un luxe et non une corvée », écrit M. Culot. A sa mort, en 1909, Léopold II possédait déjà une belle collection d'automobiles. C'est précisément parce qu'elles ont — sous la pression des luttes revendicatives qui contribuèrent à l'élévation générale du niveau de vie — cessé d'être un instrument de luxe que l'on peut poser aujourd'hui la question d'une autre utilisation de ce véhicule, sans que celle-ci ne prenne un caractère discriminatoire.

Toute l'histoire des conquêtes démocratiques va dans le même sens.

Le tram aussi fut à l'origine un instrument de luxe.

« Rappelons-nous, écrit l'ARAU non sans naïveté, que les ouvriers

(9) P. Philippot, Avant-propos à P. Loze *Le Palais de justice de Bruxelles*, Ed. Vokaer, Bruxelles 1983.

ont préféré (sic) pendant longtemps faire de longs chemins à pied, plutôt que de payer un tram au tarif élevé ». (10)

On pourrait montrer de la même façon que tous les propos opposant une perte de substance culturelle à la consommation de masse ont un fond profondément anti-démocratique. (11) « Je désespère des arts depuis que nous marchons vers le gouvernement de l'opinion », écrivait déjà Stendhal en 1826.

Pour ma part, je veux bien admirer l'hôtel de maître que Horta construisit pour Solvay avenue Louise, mettant au service de ce riche industriel toutes les ressources de l'art et de l'artisanat, mais sans oublier qu'il coûta 750.000 F (selon l'estimation de l'architecte Delhaye) à une époque où la Caisse d'épargne construisait pour les ouvriers les mieux payés ses premières maisons à 4.000 F.

Sans doute ce défi actuel n'est-il pas facile à relever : défendre les meilleurs œuvres du passé, mais sans développer à partir d'elles la nostalgie d'une « belle époque » mythique, à quelque moment de l'histoire qu'on la situe.

UNE CRITIQUE SANS PERSPECTIVE POLITIQUE

L'idéologie de la reconstruction de la ville européenne sur la base de la culture classique, qualifiée par ses promoteurs de néo-rationaliste et à laquelle se rattachent les AAM depuis 1975, vient de faire l'objet d'un impitoyable déshabillage théorique par deux chercheurs de l'ULB, H. Galle et Y. Thanassekos. (12) Effeillant les textes un à un, ils en mettent à nu les faiblesses, les contradictions, les erreurs. Mais ce pamphlet, rédigé dans le but affirmé de clarifier les positions de la gauche, d'ouvrir un dossier longtemps fermé dans « le souci de sauvegarder l'unité des luttes urbaines », quelles perspectives ouvre-t-il ?

S'agissant d'une critique de gauche, fallait-il, aussi erronées et parfois extravagantes qu'apparaissent certaines positions, tremper sa plume dans l'encre du Pourquoi pas ?

« ... une nouvelle petite bourgeoisie aux fonctions les plus variées — animatrice, culturaliste, urbanistique, rénovatrice, novatrice en tout genre, gestionnaire du quotidien, conviviale, antipaupériste, etc... — fardée des couleurs politiques les plus bigarrées, semble avoir trouvé ici non seulement un champ d'action inespéré pour l'expérimentation de ses propres idéologies, mais aussi et surtout un somptueux fromage à sa taille... »

« ... cette nouvelle petite bourgeoisie, qui à défaut de gérer l'Etat capitaliste, se charge de ses plus basses besognes : assurer un nouveau contrôle social à travers toutes sortes de nouvelles pratiques, institutions et idéologies (culturalisation, urbanisation, écologisation, vie associative, animation, expérimentation sociale, gestion du quotidien, convivialité)... »

On l'aura compris, la critique souvent juste tourne rapidement au réquisitoire, et du réquisitoire à la condamnation sommaire, il n'y a qu'un pas, vite franchi. D'autant qu'il s'agit, à mes yeux, d'un procès

(10) *Bruxelles vu par ses habitants*, ouvrage cité.

(11) On relira à ce propos avec grand intérêt : Henri de Man *L'ère des masses et le déclin de la civilisation*, Flammarion 1951.

(12) *L'architecture de la raison ou les déraisons de l'architecture néo-rationalnelle* Centre G. Jacquemyns, Bruxelles 1984.

d'intention, la thèse principale de l'ouvrage n'étant pas étayée. Celle-ci, les extraits précités le laissent entendre, montre les mouvements urbains comme le résultat de l'action de la « nouvelle petite bourgeoisie intellectuelle » qui, s'appuyant sur un courant populaire pour s'imposer, fera alliance avec « la bourgeoisie financière intégrée au capital multinational ».

« Le compromis résulte de la convergence d'une stratégie et d'un projet. La stratégie, c'est celle des dirigeants capitalistes... : délivrer une délégation de pouvoir aux élites représentant la petite bourgeoisie intellectuelle sur un espace donné pour y résoudre un ensemble déterminé de problèmes, à charge pour cette nouvelle classe alliée d'y organiser et perpétuer le consensus des couches populaires (ouvriers et employés) au *statu quo* global du système social. Le projet, c'est celui des nouvelles couches moyennes... : conquérir le pouvoir local en investissant les segments décentralisés de l'appareil de l'Etat... pour asseoir leur emprise sur une zone géographique, dans les secteurs et à l'intérieur de limites déterminées par l'alliance de fait posée avec la bourgeoisie ». (13)

D'une part, une telle hypothèse repose sur une rationalisation abusive des rapports sociaux qui en ignore les aspects conflictuels et contradictoires. D'autre part, si le risque d'une telle alliance n'est pas à écarter et si de nombreuses compromissions apparaissent de fait, rien, dans la situation bruxelloise ne permet de conclure hâtivement à son caractère inéluctable.

C'est bien là que se situe l'indispensable intervention des travailleurs et de leurs organisations.

La thèse des deux auteurs, comme toutes celles que nous avons l'habitude de qualifier de gauchistes, a pour effet de masquer par une critique « radicale » toute ouverture politique en direction des mouvements urbains.

Il faut créditer les mouvements urbains bruxellois d'un mérite important : leur persévérance.

En soulevant avec insistance les problèmes qui gravitent autour de l'aménagement urbain, ils obligent les autres forces sociales à prendre position sur le sujet.

Cependant, en restant enfermés dans les termes d'une opposition dogmatique entre passéisme et modernisme, culturalisme et progressisme, industrie et artisanat, etc., ils éloignent le débat du terrain des conflits sociaux dans lesquels est engagé le mouvement ouvrier.

Le marxisme, si la notion de progrès ne lui est pas étrangère, s'est toujours efforcé de ne pas en faire un mythe, le situant constamment dans les contradictions dont il émerge.

Doit-il y avoir d'autres critères d'un projet progressiste sur la ville que l'examen attentif de ses répercussions directes et indirectes sur les conditions de vie des travailleurs ? Sa forme peut-elle être celle que des intellectuels, même de bonne volonté, imaginent convenir aux travailleurs ou doit-elle être celle qui permet à ces derniers de s'approprier réellement la ville ?

(13) Préface de l'ouvrage précité, par J.P. Garnier, auteur avec D. Goldschmidt, de *Le socialisme à visage urbain* Paris, 1978.

Pour se procurer ce recueil de textes de Pierre Joye, il suffit de virer la somme de 220 F au CCP de la Fondation J. Jacquemotte, 1000 Bruxelles — N° 000-0188745-80 — avec la mention « Pierre Joye ».

c.m.

Quelques textes de Pierre Joye

présentés par J.J. Heirwegh



cahiers marxistes

numéro hors série

La Grande-Bretagne, « modèle » néo-libéral

Quelle qu'en soit l'issue, la grève des mineurs a contribué depuis déjà six mois à tirer la Grande-Bretagne de son insulaire singularité.

Avec ses 5.600 arrestations, ses 2.000 blessés et ses deux morts, son cortège de provocations policières, d'intimidations et de recours aux écoutes téléphoniques, le refus de négocier de l'Office National des Charbonnages à l'instigation de Margaret Thatcher, mais aussi le puissant mouvement de résistance et de solidarité ouvrières, le conflit des mineurs apparaît bien comme l'un des plus âpres affrontements de classe de ces dernières années en Europe occidentale. Agissant comme un révélateur, il participe à la mise à nu du projet de société néo-libéral, de ses enjeux, de ses moyens et limites.

Au-delà du contexte britannique, et en particulier de l'imminence du congrès de la confédération syndicale, le *Trade Union Congress (TUC)*, une approche d'ensemble des réformes de structures d'inspiration antisyndicale nous a paru susceptible d'intérêt, référée à la situation belge.

Le projet de budget 85 ne prévoit-il pas un nouveau train de mesures de « dérégulation sociale » — selon l'expression consacrée des néo-libéraux —, notamment par la révision à la baisse du nombre de « travailleurs protégés » dans les entreprises de moins de deux cents travailleurs (1) ? Cela parallèlement à l'assouplissement des dispositions régissant les préavis, ou encore, dans un autre domaine, à l'accès au rang d'objectif de politique budgétaire de la poursuite des mesures de privatisation de la Sabena.

La rentrée politique et sociale verra également le dépôt sur les bureaux du Parlement d'un projet de loi annexe au budget, celui insti-

(1) Dans l'état actuel des choses, le nombre de « travailleurs protégés » peut atteindre jusqu'à 60 personnes dans ces entreprises. Inspiré par les desiderata de la FEB, le projet prévoit de limiter à 36 le nombre de travailleurs qui en raison de leur candidature ou de leur mandat à titre effectif ou suppléant au conseil d'entreprise ou au comité de sécurité et d'hygiène, ne peuvent être licenciés que dans deux hypothèses précises, à savoir pour « motif grave » ou pour « motif économique ou technique ».

tuant le collège des cadres aux côtés des représentants ouvriers et employés dans les conseils d'entreprise et les comités de sécurité et d'hygiène.

Autant de raisons de s'arrêter à l'étude du « modèle » néo-libéral britannique...

TEBBIT 1, TEBBIT 2, TEBBIT 3...

Il serait fastidieux d'énumérer les dispositions des trois lois votées en 1980, en 1982 et en juillet dernier sur base des projets élaborés par une officine para-gouvernementale créée en 1979, le *Centre for policy studies*.

Dans les grandes lignes, la première loi du ministre de l'Emploi Norman Tebbit impose des limites contraignantes à la pratique des piquets de grève et des actions de solidarité. La deuxième redéfinit bien sûr de manière restrictive, la notion de l'« action industrielle légale » et met en place un dispositif permettant aux patrons victimes de « dommages industriels » comme au personnel non-syndiqué licencié en raison d'un monopole d'embauche de poursuivre en justice tant les responsables syndicaux que les syndicats et de bénéficier d'indemnités fixées par la loi comme le sont d'ailleurs les saisies sur avoirs syndicaux (2).

Elle supprime encore les prérogatives syndicales dans la conclusion des contrats de travail, soumet les accords de « closed shop » à des votes à bulletins secrets tous les cinq ans avec une majorité imposée de 80 % des votants.

La troisième initiative gouvernementale vise plus particulièrement le fonctionnement interne du syndicat et à nouveau le recours à la grève. La loi impose l'élection obligatoire par bulletin postal des membres des instances exécutives tous les cinq ans (3). De même en cas d'action de grève, elle lève l'immunité syndicale et autorise le recours aux tribunaux si un scrutin secret n'a pas été organisé au cours des quatre semaines précédant la grève (4). Elle impose enfin aux organisations qui destinent une partie du produit de leurs cotisations aux partis politiques l'obligation d'organiser tous les dix ans un scrutin destiné à vérifier l'adhésion des membres au système d'affiliation indirecte au Labour (5). De même, en révisant la loi syndicale de 1913, elle élargit la

(2) Après consultations, le projet de loi a lié l'octroi d'indemnités à l'examen de la conduite de la personne avant le licenciement. De même, le projet ne fixait pas de plafond au montant des indemnités comme aux amendes infligeables aux syndicats. Ces dernières ont été fixées par la loi à 800.000 francs belges pour les syndicats de moins de 5.000 affiliés, à 4 millions pour ceux qui regroupent de 5.001 à 25.000 adhérents, etc...

(3) et (4) Sous certaines garanties de « démocratie imposée », il est encore loisible aux syndicats de l'organiser eux-mêmes.

(5) « Les partis » n'étant autre que le Labour. Pour l'affilié cela représente 40 francs belges par an, soit en moyenne 2 % de la cotisation annuelle. Entre 1927 et 1930, le Labour avait perdu 30 % de ses adhérents et de ses ressources par une disposition semblable. En 1983, plus de 6,5 millions d'affiliés ont versé ladite cotisation.

définition des « objectifs politiques » de l'action syndicale et autorise la poursuite des organisations n'ayant pas de fond politique qui auraient produit, publié, distribué tout matériel imprimé ou enregistré dont « le propos principal est de persuader les gens de voter ou de ne pas voter pour un parti politique ou l'un de ses candidats ». Au juge d'interpréter la portée d'une brochure syndicale dénonçant par exemple les mesures conservatrices de privatisation des entreprises publiques...

Annoncé le 1^{er} mai dernier par le *Centre for policy studies*, un projet des maîtres à penser de la révolution antisyndicale prévoit encore d'interdire le droit de grève dans une série de services publics jugés essentiels. Ceci sous deux modalités laissées à l'appréciation gouvernementale, soit en renforçant les dispositions juridiques existantes, celles par exemple qui considèrent comme une faute pénale le refus d'inhumation, soit par une prohibition générale plaçant syndiqués et syndicats sous le coup d'amendes et de peines d'emprisonnement s'ils se rendent responsables d'interruptions dans la distribution des services de santé, du gaz, de l'électricité, de l'eau, des égouts, d'incendie, d'inhumation et de crémation.

Le dispositif mis en place par les trois lois déjà adoptées est complexe. Rome ne s'étant pas faite en un jour, certaines dispositions de la première loi sont renforcées tantôt par des mesures relatives aux mêmes matières incluses dans les lois suivantes, tantôt par des contraintes visant d'autres aspects. Le tout avec des zones d'ombre dans la définition des actions industrielles légales et illégales, comme le fait remarquer une brochure du TUC :

« Une caractéristique importante de la nouvelle attaque légale est la création d'incertitude à propos du caractère légal ou illégal des actions industrielles. Les dispositions complexes et interdépendantes des lois de 1980 et 1982 signifient qu'une très vaste liberté d'action est conférée aux employeurs pour saisir les tribunaux à propos d'actions industrielles considérées comme parfaitement légales depuis des années. Cette incertitude signifie que l'élément crucial résidera dans la façon dont les juges interpréteront le corps de la loi. Dans les pages qui suivent nous ne pouvons pas toujours dire quelle action est maintenant légale ou illégale. *Dans plusieurs cas nous ne le savons tout simplement pas* » (6).

Malgré ce brouillard, il est possible d'isoler les trois angles d'attaque qui ont présidé aux initiatives législatives :

1. La levée de l'immunité syndicale. Depuis 1906, en effet, les biens du syndicat ne pouvaient être saisis. Situation qui trouve son équivalent en Belgique notamment par le fait que les syndicats ne disposent pas de la personnalité juridique, et dont l'application aux syndicats est revendiquée de longue date par les partis libéraux belges.

Disposition justifiée dans les termes suivants par Norman Tebbit devant la Chambre des Communes :

« Nous croyons qu'il n'y a pas de raison au nom de la logique ou de l'équité, en vertu desquelles les fonds syndicaux devraient être protégés »

(6) Souligné par FN « Defend your unions », a *TUC workbook*. London, mai 82, page 11.

gés si leurs dirigeants, agissant avec l'autorité du syndicat, agissent illégalement. Si le syndicaliste est responsable individuellement dans ces conditions, pourquoi le syndicat bénéficierait-il de l'immunité ? Quel stimulant y a-t-il pour les responsables syndicaux de réfréner une action si les fonds ne courent jamais de risque ? » (7)

Ce que Tebbit ne dit pas, c'est qu'à côté des dispositions pénales frappant les individus, la possibilité ouverte par la loi de 82 est un formidable stimulant pour l'action judiciaire patronale. Quelle marge entre le bénéfice d'une amende et les quatre millions de francs qui viennent d'être infligés à la régionale sud-galloise du syndicat des mineurs, aux dix millions auxquels s'est vu condamner le syndicat des travailleurs de l'industrie graphique ! En cumulant les dispositions individuelles et collectives, civiles et pénales, les nouvelles lois visent à frapper l'action syndicale dans ses fondements : le droit de grève et les ressources de l'organisation.

2. La mise à mal des procédures d'action syndicale :

En imposant la démocratie du vote à bulletin secret à tours de bras et en préalable à toute initiative syndicale, la législation entend ignorer les règles de fonctionnement dont se sont dotées les organisations depuis plus d'un siècle et dans des conditions le plus souvent périlleuses. Elle vise ainsi à ralentir toute action, tout en imposant une démocratie directe qui pas plus que les élections indirectes des instances exécutives du mouvement, n'est à l'abri de manipulations peu démocratiques. On reviendra sur cet aspect de l'offensive antisyndicale qui semble avoir trouvé écho au-delà du seul électorat conservateur.

3. La mise en cause du principe de solidarité :

Cet axe s'est vérifié lors du conflit de l'automne dernier entre les travailleurs de la *National Graphical Association (NGA)* et le groupe de presse *Stockport Messenger* à l'issue duquel le syndicat fut condamné à la saisie d'une partie de ses avoirs sous le chef d'inculpation de « piquets secondaires illégaux » ou piquets volants. A cette occasion, la NGA ne bénéficia pas du soutien du TUC, essentiellement parce que la centrale générale n'avait pas agréé l'organisation de piquets de grève secondaires.

A l'inverse dans le cas du conflit des mineurs, la direction des charbonnages n'a pas encore osé recourir aux tribunaux malgré les piquets de grève de solidarité et du fait de l'appui des syndicats des cheminots, des camionneurs et des dockers. A la suite des déclarations de Margaret Thatcher assimilant les mineurs à un « ennemi intérieur », un des hauts responsables du TUC s'est déclaré prêt à répondre le cas échéant à une demande de soutien de la *National union of miners*. Reste à voir si l'ensemble de la direction suivra, à l'occasion du congrès du TUC prévu en septembre.

Quoiqu'il en soit, à l'heure où le développement des multinationales rend plus indispensable la solidarité syndicale, la loi de 1982 interdit les grèves de solidarité à moins que les travailleurs britanniques soient

(7) Idem, page 19.

« susceptibles » d'être affectés par l'issue du conflit. Imaginons semblable disposition appliquée aux travailleurs de la Régie maritime des transports qui, en juillet dernier, refusaient d'embarquer les camions pour l'Angleterre en solidarité avec les dockers d'Outre-manche. Ceux-ci étaient en grève pour le respect de l'accord de monopole d'embauche de 1947 violé par les autorités portuaires...

DE CE CÔTÉ-CI DU CHANNEL

Situation impensable de ce côté-ci de la mer du Nord ? Voire...

On précisait en début d'article les dispositions contenues dans le projet de budget 85 ou annoncées comme devant lui faire suite.

Jean Gol lui-même tenait d'édifiants propos dans une interview intitulée « Oui au droit de grève, non aux abus » publiée dans la *Dernière Heure* du 15 décembre 83.

Soucieux d'ordre, le vice-premier expliquait que le « désordre » de la jurisprudence belge en matière de droit de grève dans le secteur privé bénéficie aux syndicats tandis que les organisations patronales s'y « résignent fort bien ».

Et d'ajouter : Mais « proposer une réglementation complète et exhaustive de la grève serait perdre son temps »... « Aucun gouvernement ne se formerait dans ce pays où la formation des gouvernements est, comme vous le savez, très laborieuse, si le sujet n'était pas soigneusement évité »... « Ce que les libéraux proposent à leurs partenaires actuels, ce n'est donc pas une réglementation globale, ce sont des réformes partielles, très modérées et celles-ci ne mettent nullement en cause la liberté de grève, mais se bornent à combattre ce qu'on pourrait appeler des bavures, des abus que l'on ne peut défendre sans risquer de discréditer la liberté de grève elle-même. »

Participant de la guerre d'intox et de position, quatre propositions de lois libérales étaient déposées le mois suivant sur le bureau du Sénat, l'initiative étant relayée par une conférence de presse des deux présidents de parti Louis Michel et Guy Verhofstadt.

Pour n'être pas assurées d'un avenir triomphant dans le rapport de forces actuel, les textes n'en sont pas moins ambitieux, soulignait Rosine Lewin dès mars dans cette même revue :

« La proposition 640 vise à modifier la loi de 1948 sur les conseils d'entreprise. La proposition 641 entend combattre la pratique du "closed shop". La proposition 642 vise à parfaire le Code pénal en matière de piquets de grève. Enfin, la 643 veut rendre obligatoire dans certaines conditions l'organisation d'un référendum du personnel, après le déclenchement d'une grève.

» Toutes quatre ont une caractéristique commune : un hommage insistant y est rendu à la démocratie, aux libertés d'expression et d'association et même au droit de grève.

» ...Le PRL et le PVV n'ont pas cru devoir mettre brutalement en cause le droit de grève. Ils ont choisi par prudence tactique de célébrer la liberté de travailler, le droit ne pas suivre les directives d'une organisation syndicale, la liberté de combattre la puissance syndicale. Ils éva-

cuent ainsi toutes les réalités sociales d'hier et d'aujourd'hui qui les gênent. » (8)

Mêmes objectifs, même argumentation qu'en Grande-Bretagne : limiter les « abus syndicaux », éviter qu'ils ne se placent au-dessus de la loi, qu'ils portent atteinte aux libertés individuelles, celles-ci se résumant dans le chef libéral à la faculté d'être membre ou non d'un syndicat. Le vieux débat autour de l'abrogation de l'article 310 du code pénal n'est pas éteint. (9).

AU NOM DE QUELLE DEMOCRATIE ?

Bastion du syndicalisme, la Grande-Bretagne célèbre cette année le 150^e anniversaire des Six martyrs de Tolpuddle, condamnés à la peine « pour l'exemple » de sept ans de déportation, pour avoir créé une organisation de défense des laboureurs. On est surpris que ce soit dans ce pays du Welfare state et de tradition parlementaire développée qu'ait été menée la plus grande entreprise de destruction des syndicats. Le plus surprenant est sans doute que l'opération ait pu être menée sans riposte décisive, du moins jusqu'au conflit des mineurs.

Une des raisons de cet état de fait réside dans le succès du discours conservateur justifiant les réformes de structure précisément au nom de la démocratie.

« Rendre les syndicats à leurs affiliés » et « préserver les droits des membres face à leurs syndicats » sont les deux objectifs invoqués dans les développements de la loi de 1984.

Ainsi, la nouvelle droite et ses émules du 10 Downing street tendent-ils à opposer démocratie libérale et démocratie syndicale. Face à cette situation, et à la remise en cause par le patronat des traditions de concertation sociale, le syndicalisme britannique se voit confronté à une crise de légitimité semble-t-il sans précédent.

Par les lois Tebbit qui le condamnent à l'illégalité s'il veut survivre — statut marginal et défensif s'il en est — par la remise en cause du droit à l'affiliation syndicale comme dans l'affaire du Centre d'écoutes des communications téléphoniques des pays de l'Est à Cheltenham, par les diverses pressions qui visent à l'expulsion du TUC des institutions paritaires telles le *National economic development council*, une des citadelles du consensus social édiflée à l'époque du Welfare state, etc... le gouvernement et une partie du patronat s'efforcent d'éliminer l'ancien partenaire obligé et de le transformer en adversaire marginal et isolé. Faut-il rappeler que les syndicats britanniques ont perdu depuis 1979 deux millions d'adhérents, soit le sixième de leurs effectifs, tandis que le même nombre de travailleurs rejoignait le chômage ?

Face à l'érosion multiforme de leur sphère d'influence, face aux coups de boutoir du gouvernement, la ligne du « nouveau réalisme »

(8) Rosine Lewin, « Néo-libéraux et droit de grève », *Cahiers marxistes* n° 122, mars 84, page 36.

(9) Voir Robert Devleeshouwer, « Logique sociale et législation du travail en Belgique au cours de la première moitié du XIX^e siècle », *Revue de l'institut de sociologie*, Bruxelles 1962 n° 2, pages 449 à 519.

adoptée à l'initiative du secrétaire général aujourd'hui démissionnaire Len Murray a toutes les chances d'être remise en question au prochain congrès. Mais dans quel sens et avec quelles chances de succès ? Les commentaires d'un éditorialiste du quotidien plutôt progressiste « *The Guardian* » sont pessimistes. « En vérité, et le "New realism" du TUC et le syndicalisme de style industriel de Scargill font face à la perspective de défaite. Ceci laisserait le TUC comme un outsider de plus en plus amer et impuissant et créditerait le gouvernement d'une nouvelle confiance dans sa détermination d'en finir avec le reste du consensus d'après-guerre dont Mrs. Thatcher a hérité il y a à peine cinq ans ». (10)

Résister à l'entreprise antisyndicale et à l'effritement des valeurs séculaires du syndicalisme dépasse certainement les seuls choix de stratégie. A lire le document consultatif rédigé par le TUC en mars 84, peu après l'affaire de Cheltenham, on constate que le TUC tente d'y redéfinir tant sa place et sa contribution dans la démocratie britannique que son fonctionnement interne, à la base comme à l'échelle régionale. Mais il n'exclut pas par ailleurs, tout à l'opposé du syndicalisme de classe incarné par la lutte des mineurs, la conclusion d'accords de non-grève en échange du maintien de la présence syndicale dans certaines entreprises. Courant qui est incarné par l'*Electrical electronic telecommunications and plumbing union* de Frank Chapple et ses 366.000 affiliés, signataires de quatre accords de ce style avec des sociétés japonaises et américaines implantées sur l'île à la faveur de cette sécurité. Perte de liberté de manœuvre condamnée, le secrétaire général de la *National Union of Public Employees*, Rodney Bickerstaffe, qui faisait remarquer qu'au moment où « le gouvernement veut interdire complètement l'action dans les services essentiels, nous ne voulons pas que d'autres groupes préparent le terrain aux projets Tory en signant des accords de *jolis cœurs* avec le patronat » (11).

L'une des issues à la crise de légitimité du syndicalisme auprès de l'opinion publique réside sans doute dans le développement des luttes des agents des services publics pour la défense de leur outil de travail. Car tout autant que la lutte des mineurs — bien que de manière plus parcellaire et moins spectaculaire —, c'est sur ce front que se cristallisent la prise de conscience des méfaits de la politique d'austérité néolibérale et les possibilités d'une défense et d'une recomposition d'un projet de société démocratique et proche des besoins populaires. C'est aussi sur le terrain de l'autonomie financière des entités locales que Margaret Thatcher voit s'élargir depuis quelques mois l'opposition à sa politique. Mais avant d'en arriver là, il convient encore de s'arrêter à l'étonnante indifférence — au-delà du mouvement ouvrier organisé — face aux réformes antisyndicales. Indifférence qui s'explique par le succès du projet de société néo-libéral, du moins lors de l'« état de grâce » entre 79 et 83, alors que l'équipe conservatrice commençait à peine mais avec vigueur à démanteler le Service national de santé, à privatiser British Telecom, à restructurer la sidérurgie, avant d'annoncer la restructuration des charbonnages, la privatisation de Jaguar, de la cons-

(10) *The Guardian*, juillet 84.

(11) *Morning Star*, 7 mai 84.

truction navale, de la compagnie maritime Sealink et de l'aéroport de Londres.

Ainsi que le soulignait Andrew Gamble en commentant la phase actuelle du thatchérisme, son « succès ne doit être mesuré au degré actuel de réalisation des objectifs, mais plutôt à celui selon lequel une part significative des objectifs, des priorités et des moyens pour leur mise en œuvre avancés par un groupe spécifique est prise en compte et partagée par d'autres groupes à l'intérieur de la société » (12).

CHACUN POUR SOI, L'IMPOT EN MOINS

Le tour de force de l'équipe Thatcher est d'avoir bénéficié du mécontentement accumulé face à la gestion travailliste avant 79, d'avoir su se parer d'une aura de justicière face à l'empêcheur syndical de gérer « sainement » la chose publique, tout en mettant en avant un projet de société axé sur des valeurs éculées mais simples : la concurrence, la loi, l'ordre et, dans une certaine mesure, la patrie.

Même limpidité dans la politique budgétaire de la part d'un gouvernement « qui gouverne ». Ainsi l'annonce du budget 84 fut-elle caractéristique de la ligne économique du gouvernement : poursuivre l'allègement de la dette publique par de nouvelles mesures d'austérité, éviter d'aggraver la pression fiscale et maintenir l'inflation en dessous de 5 %. En présentant des comptes apparemment équilibrés quitte à les trafiquer comme le projet de budget Maystadt pour l'année 85, l'équipe Thatcher pense plus loin. Les mesures d'économies successives devraient permettre de dégager quelque mille milliards de francs à redistribuer en allègements fiscaux en l'an de grâce électorale 1988. De quoi faire avaler la pilule des coûts de la défense, en particulier du nouveau programme des Trident ?

Le maintien du cap néo-libéral exige cependant le choix des terrains d'agression, de manière à ne pas permettre à l'adversaire travailliste de regagner l'électorat perdu en 1979.

Or, dans les trois affaires de Cheltenham et des pouvoirs subordonnés et du conflit des mineurs, l'équipe Thatcher vient de mettre en évidence l'essence pro-patronale, anti-démocratique et anti-sociale de la politique, ceci s'ajoutant au mouvement d'opposition latent à l'égard des choix de défense et d'abandon de souveraineté nationale dans le domaine des armes nucléaires.

L'interdiction du syndicalisme moyennant une prime de 80.000 francs belges au centre d'écoutes de Cheltenham avait suscité la grogne de plusieurs conservateurs. Le 16 juillet dernier, la Haute Cour invalidait la décision du premier ministre, la jugeant contraire au droit naturel qui préconise la consultation des intéressés.

Parmi les 7.000 travailleurs concernés, 150 syndicalistes rejoignaient aussitôt les 150 qui n'ont jamais cédé leurs droits syndicaux. Le 6 août, un jugement d'appel donnait raison au premier ministre, esti-

(12) Andrew Gamble, « This Lady's not for turning : Thatcherism Mark III » *Marxism Today*, juin 84, page 9 et suivantes.

mant que les tribunaux n'ont pas à intervenir dans les matières relevant de la sécurité nationale. « Le verdict dépasse de loin l'issue immédiate des droits des travailleurs de Cheltenham à l'affiliation syndicale », commentait le lendemain le *Guardian*... N'y a-t-il pas, dans le sanctuaire de la sécurité nationale comme dans d'autres espaces de la politique, des décisions mauvaises, mal avisées et carrément dangereuses ? Si le gouvernement détient la suprême sagesse dans ce domaine, pourquoi s'arrêter là ? Pourquoi ne pas l'étendre par exemple aux relations industrielles ? »

Les projets de suppression en 1986 de six conseils métropolitains tous à direction travailliste dont celui de Londres dirigé par « Ken (Livingstone) le rouge » précédée par l'annulation des élections de 85 et la remise de leur gestion à des édiles communaux non élus et désignés par les conservateurs, voyait monter en première ligne, en avril dernier, l'ancien premier ministre Edward Heath qui déclarait que « le projet de loi vaudrait au parti conservateur l'accusation du plus grand tripatouillage électoral depuis 150 ans ». Après l'avoir repoussé à la Chambre des Lords en juillet dernier, le ministre de l'environnement Patrick Jenkin modifiait son projet en décidant de supprimer les élections, mais de maintenir les mandataires élus en fonction en attendant un nouveau projet de réforme des entités urbaines.

Nouvelle « peau de banane » pour le gouvernement, la réaction suscitée par l'annonce d'une liste de dix-huit conseils locaux et municipaux, parmi lesquels deux dirigés par les conservateurs et le réseau d'enseignement de la ville de Londres soumis à l'amende gouvernementale pour dépassements de budgets de 4 % de leurs propres prévisions et de 20 % de celles fixées d'autorités par le gouvernement. Amende qui se concrétisera par le non-versement des garanties gouvernementales à concurrence des sommes imprudemment et prétendument « gaspillées » dans les services locaux d'aide à la population. A la suite de la révolte des Lords, cette nouvelle mesure s'est heurtée à l'opposition non plus seulement des travaillistes mais également de certains conservateurs, des petits patrons de la construction et plusieurs syndicats d'agents des services publics ont annoncé une campagne d'action.

Quelques jours plus tôt, Margaret Thatcher scandalisait une grande partie de l'opinion publique en comparant les mineurs en grève aux troupes dirigées par le dictateur Galtieri à l'époque de la guerre des Malouines et en invoquant la lutte nécessaire contre l'« ennemi intérieur ». Les protestations suscitées par cette déclaration de guerre dénonçaient ce changement dans la conception du rôle de l'Etat, le passage d'une attitude de recherche et de garantie du dialogue social à celui d'un partisan belliciste.

Sans vouloir épuiser la chronique des années néo-libérales, ces derniers événements me semblent illustrer pleinement les limites des projets néo-libéraux.

Si l'on a assisté au cours des dernières années à la tentative de mise en place d'une société duale en Grande-Bretagne — le chômage a doublé depuis 79 et frappe près de quatre millions de personnes — impliquant la marginalisation de la puissance syndicale, le recours à l'arbitraire des tribunaux dans des domaines eux-mêmes limités par un

pouvoir exécutif renforcé, l'ensemble n'est cependant pas sans contradictions ni limites.

Car gouverner sans les syndicats et sans l'appui des autorités locales élues aboutit à gouverner bientôt contre la plus grande partie de la population et l'ensemble des traditions démocratiques qu'elle considère comme son patrimoine. Il est également significatif que l'équipe conservatrice qui invoquait contre les syndicats une sorte d'unanimité paré de vertus prétendument démocratiques se trouve progressivement isolée et privée du consensus néo-libéral de 79.

Les débats à la Chambre des Lords à propos de l'affaire de Cheltenham ne manqueront pas d'être révélateurs dans ce domaine. De même le seront, mais à l'échelle européenne, les prises de positions du Bureau International du Travail sur le cas syndical britannique.

Plusieurs jours plus tôt, Margaret Thatcher scandalisait une grande partie de l'opinion publique en comparant les minutes en grève des troupes dirigées par le dictateur Galtier à l'époque de la guerre des Malouines et en invoquant la lutte nécessaire contre l'« ennemi intérieur ». Les protestations suscitées par cette déclaration de guerre dénonçaient ce changement dans la conception du rôle de l'Etat, le passage d'une attitude de recherche et de garantie du dialogue social à celui d'un partisan partitiste.

Sans vouloir épuiser la chronique des années néo-libérales, ces derniers événements me semblent illustrer pleinement les limites des projets néo-libéraux.

Si l'on a assisté au cours des dernières années à la tentative de mise en place d'une société dans un Grand-Britagne — la chronologie de la fin de la Seconde Guerre mondiale — il faut être très prudent quant à l'importance de la marginalisation de la puissance syndicale. Le recours à l'arbitrage des tribunaux dans des domaines aux mêmes limites par un

Economie et politique de la faim dans le Nordeste Brésilien

Le Brésil devra connaître à court terme de profondes mutations politiques. La crise mondiale sonne, semble-t-il, le glas d'un régime autoritaire qui était parvenu à s'institutionnaliser. Plus de cinq millions de personnes ont manifesté dans les rues pour réclamer sa fin et la convocation immédiate d'élections présidentielles. Cette ouverture politique se déroule dans le cadre d'une crise économique qui remet en cause le modèle de croissance axé sur l'internationalisation de l'économie nationale et repose les enjeux des luttes et des alliances de classe aux niveaux national et régional.

Dans ce contexte, s'ouvre la question du pouvoir politique dans la région la plus pauvre du Brésil, le Nordeste, une région où une oligarchie latifondiaire, descendante des colonisateurs portugais, doit maintenant reformuler ses stratégies face à la nécessaire démocratisation de l'Etat brésilien.

C'est dans cette perspective qu'il faut analyser le problème de la faim au Nordeste. La sécheresse, venue l'aggraver plus encore, est un phénomène prévisible qui touche la région tous les huit ans et qui, tous les 30 ans, s'étend alors sur une période de cinq ou six années comme ce fut le cas pour cette dernière sécheresse, commencée en 1979.

LA PAUVRETÉ DU NORDESTE : UNE « DISTORSION » DU MIRACLE ÉCONOMIQUE BRÉSILIEN ?

Dans cette nouvelle conjoncture politique imposée par la crise, le Nordeste est appelé à jouer un grand rôle, car c'est paradoxalement dans cette région que l'Etat fédéral trouve son appui électoral. Les mécanismes traditionnels du pouvoir patriarcal de l'oligarchie terrienne lui garantissent des alliés sûrs malgré le ton régionaliste que cette oligarchie adopte dans ses rapports avec Brasilia. Le Nordeste est la région la plus pauvre du Brésil et où les effets de la crise sont aussi les

plus percutants, car elle accélère l'élimination des producteurs les moins concurrentiels. Or le Nordeste est une région marquée par le retard technologique, si l'on fait exception de quelques pôles industriels récemment installés. C'est également une région où la sécheresse sévit depuis maintenant cinq ans, transformant la moitié de sa population en mendiants ou en assistés sociaux, image la plus dramatique des effets pervers du miracle brésilien des années 1970. Ces « distorsions » du modèle de développement, pour employer une expression chère aux technocrates du développement, impliquent l'existence d'une situation socio-économique dont ils redoutent le potentiel explosif. De l'origine de ces « distorsions », il faut en fait rendre responsable une politique économique qui, pendant plus de 20 ans, a stimulé la concentration du revenu et de la propriété foncière.

Cette concentration des richesses n'est pas sans rapport avec la pauvreté extrême d'une région comme le Nordeste, et plus particulièrement encore de sa partie semi-aride, le Sertão (les deux-tiers de son territoire). En effet, les latifondiaires de cette région ne réinvestissent pas sur place leurs profits, trouvant de meilleures rémunérations à leur capital dans d'autres secteurs, d'autres régions. Ce qui a pour effet de creuser chaque fois plus le fossé technologique qui différencie le Nordeste d'autres régions comme le Centre-Sud (l'axe Rio de Janeiro-São Paulo-Belo Horizonte). Seule la bande côtière du Nordeste, où prévaut la canne à sucre, connaît une rapide modernisation. Rien de tel dans le Sertão où l'épuisement des sols finit par vouer ces derniers aux pâturages, au lieu que soient réalisés les investissements d'irrigation qui permettraient aux populations de résister aux sécheresses cycliques.

Le renchérissement des denrées alimentaires qui s'ensuit aggrave plus encore la concentration des revenus, laquelle est soutenue par 20 années de politique salariale régressive. A titre d'exemple, il fallait à Recife, en 1965, 97 heures de travail pour acquérir l'équivalent d'une ration alimentaire de base pour une famille moyenne pendant un mois. En 1980, il faut désormais travailler 187 heures pour acquérir la même ration.

Depuis les changements de politique économique imposés par le Fonds monétaire international (FMI), poussant à une restructuration de la consommation intérieure pour réduire les importations et réorienter le plus possible l'effort productif vers les exportations, la pauvreté s'est encore aggravée, et on calcule que depuis lors, le pouvoir d'achat a baissé de 30 à 50 % selon les différentes catégories socio-professionnelles.

Une réforme agraire et la mise en place d'un programme de développement pour les paysans s'avère, en fait, une nécessité économique. Il s'agit là cependant d'une opération politique délicate qui recouvre, en fait, l'un des principaux enjeux de la crise de l'Etat autoritaire brésilien. Ceux qu'on dénomme au Nordeste les « coronels », c'est-à-dire les grands propriétaires fonciers, garantissent à l'Etat fédéral, grâce à leur pouvoir absolu sur les paysans, le nombre de votes nécessaires pour compenser les votes perdus dans toutes les grandes villes du pays, depuis longtemps acquises à l'opposition.

Ce n'est pas par hasard que la décadence de l'autoritarisme

s'accompagne au Nordeste d'un retour en force du discours régionaliste. Personne ne se satisfait plus, semble-t-il, des formes par lesquelles l'Etat fédéral s'efforce de garantir dans la région la modernisation économique : d'un côté, les sphères nationales et internationales du pouvoir se plaignent de la basse rentabilité de leurs investissements dans la région et, de l'autre, l'oligarchie nordestine ne veut plus jouer le rôle de mendiant des subsides de l'Etat fédéral.

Le Nordeste est, en effet, le bastion électoral du parti du gouvernement et continue pourtant d'être à moitié ignoré. Cinq années de sécheresse furent nécessaires pour que le pays et le monde prennent connaissance de ce drame régional. Le Nordeste n'en est pas devenu pour autant une question politique nationale; tout au plus a-t-il gagné symboliquement un secrétariat d'Etat spécifique au sein du ministère de l'Agriculture.

Cependant, des négociations discrètes se déroulent, à l'heure actuelle, entre le pouvoir régional, le pouvoir fédéral et la Banque mondiale, pour élaborer un plan de développement régional, sur le « Projeto Nordeste », lequel doit restructurer tout l'appareil de planification mis en place jusqu'à présent. Ce projet, qui doit, sans aucun doute, définir l'avenir économique de la région, est le cadre de compromis politiques entre l'Etat fédéral et les pouvoirs régionaux, aux mains de l'oligarchie sucrière et des coronels.

Ces derniers sont appelés dans le Sertão les « industriels de la sécheresse », car les secours aux sinistrés de la sécheresse sont pour eux une excellente occasion de grossir leur fortune. Non contents de voir leurs dettes auprès du crédit agricole annulées au nom de la perte des récoltes, ils parviennent, grâce à leur contrôle sur le pouvoir communal, à imposer la construction de réservoirs d'eau ou de routes (dans le cadre des travaux publics mis en place pour donner du travail aux sinistrés) à l'intérieur même de leurs propriétés. Les détournements de fonds destinés aux paiements des sinistrés, ou la vente des rations alimentaires qui devraient être distribuées sont, par ailleurs, monnaie courante et fréquemment dénoncés par les députés de l'opposition.

Parallèlement, le débat sur le modèle de développement régional pour le Nordeste se déroule de la manière la moins démocratique qui soit, sous le couvert du discours technocratique et à l'abri des couloirs des agences de développement ou des palais gouvernementaux. Le « Projeto Nordeste » n'a droit à la tribune de la presse qu'au moment de relater les innombrables cérémonies auxquelles il donne lieu et qui permettent au pouvoir de lancer en grande pompe les élections présidentielles. Ces cérémonies charment les pouvoirs locaux...

La question régionale du Nordeste existe bel et bien, mais son utilisation politique est le lieu d'une mystification d'envergure de la part de l'oligarchie régionale qui récupère ainsi à son profit le drame de la faim et de la sécheresse pour, en fait, réclamer une part plus grande du budget fédéral. Bien évidemment, l'oligarchie du Nordeste ne perd pas l'opportunité de profiter des vents de révolte contre le pouvoir central pour présenter maintenant au gouvernement la facture de sa contribution décisive à la victoire de la droite aux élections législatives de l'année dernière.

Parallèlement, l'occultation que le pouvoir maintient sur la nature de ses actions jette un voile d'opportunes mystifications sur les scénarios d'une possible sortie de la crise. Cette intense mystification définit, pour le Nordeste, les limites d'une démocratisation qui risque bien de n'être qu'un retour au libéralisme des oligarchies, quand on sait que le jeu politique du clientélisme maintient les règles qui président aux prises de décision. On prétend lancer un programme de grande ampleur pour rendre concurrentielles 600.000 familles paysannes, mais les recherches agronomiques sur l'asperge irriguée qui, on s'en doute, requièrent des investissements énormes, ont beaucoup plus de succès dans les centres expérimentaux que le trio coton/haricots/maïs en perte de productivité depuis quinze ans, et qui représente pourtant la base d'au moins 90 % de l'agriculture dans la partie semi-aride du Nordeste. Au vu de ces priorités agronomiques, le discours du « Projeto Nordeste » sur la nécessité de soutenir la paysannerie semble vide de contenu ! Il est cependant important, car il marque une rénovation des stratégies de pouvoir des classes dominantes et cache un jeu complexe d'intérêts où les pouvoirs régionaux et le pouvoir central se complètent et s'opposent tout à la fois.

Ces nouvelles stratégies marquent un glissement de l'autoritarisme vers le libéralisme qui n'a d'autre but, en ce qui concerne l'oligarchie terrienne du Nordeste, que celui de changer sans rien bouger. Pour identifier avec précision ces nouvelles stratégies, il faut en fait analyser la crise tant au niveau politico-idéologique qu'économique.

Malheureusement, l'économisme qui marque la pensée de la gauche brésilienne laisse le terrain vierge aux discours dominants car les mécanismes de décision, le contrôle de l'information, les diverses dimensions du système de pouvoir sont des thèmes peu étudiés. Peut-être est-ce également du fait de l'héritage d'autocensure qu'a laissé la peur de la répression. C'est toute l'analyse du bilan politique laissé par vingt ans d'autoritarisme qui est ainsi posée.

Depuis que les universités ont récupéré une certaine liberté de pensée, le débat sur l'Etat et le pouvoir s'est en fait tourné presque exclusivement sur les raisons des interventions publiques dans l'économie. Si l'on a ainsi pas mal avancé dans l'analyse de l'accumulation capitaliste et du rôle de l'Etat dans ce processus, rares sont les études qui focalisent l'Etat à l'aide d'une loupe braquée au-delà de la simple compréhension des raisons économiques des interventions publiques.

Aussi est-il nécessaire, avant d'expliquer le réseau d'intérêts qui définit les nouvelles stratégies « démocratisantes » des classes dominantes, de faire un bref détour par l'histoire économique et politique du Brésil des dernières décennies pour comprendre les racines de la crise actuelle et ses conséquences sur le problème de la faim au Nordeste.

ÉTAT AUTORITAIRE ET ÉTAT DÉMOCRATIQUE DANS L'HISTOIRE RÉCENTE DU BRÉSIL

Il n'est pas inutile, en effet, de rappeler d'autres crises qui, dans le passé, ont déjà éclairé les rapports liant les classes dominantes à l'Etat au Brésil, et au niveau desquels on peut situer, à notre avis, les racines de l'autoritarisme qui imprègne le système politique brésilien.

En 1945, après la fin de la Seconde guerre mondiale, Getulio Vargas, dictateur populiste, est contraint de permettre une démocratisation qui aura pour effet de rendre le pouvoir à l'oligarchie foncière qui l'avait perdu en 1930, suite à la débâcle de l'économie caféière provoquée par la grande crise de 1929. Cette oligarchie agro-exportatrice s'empressa aussitôt de dépenser les dollars accumulés pendant la guerre en importations de biens de luxe alors qu'ils devaient originellement servir à financer l'implantation d'une industrie de base. L'oligarchie rêvait de revenir à la situation d'avant 1930 quand l'industrie était encore peu de chose face à la vocation agricole qu'elle incarnait.

Les événements de 1945 se différencient néanmoins de l'ouverture politique actuelle car les forces qui déposèrent Getulio Vargas n'étaient devenues des adeptes de la démocratie que par les hasards de la conjoncture d'après-guerre. C'est la victoire des démocraties occidentales, dont le Brésil, originellement allié à l'Axe, bénéficia grâce à son entrée dans la guerre — il est vrai quelque peu tardive — qui fut le facteur principal de la chute de Getulio Vargas. Ce jeu démocratique de l'oligarchie foncière ne parvint cependant pas à expulser la bourgeoisie industrielle du pouvoir que lui avait octroyé l'Etat populiste. Contraint par la crise mondiale des années 1930 qui avait réduit la recette de l'agro-exportation de moitié, le gouvernement s'était en fait occupé de forcer le rythme de l'industrialisation. La bourgeoisie industrielle, composée de fils de grandes familles de l'agro-exportation, prit son autonomie, acquit une conscience de choc, le « développementisme », laquelle fut en fait diffusée par tous les Etats populistes d'Amérique latine. Ceux-ci, en même temps qu'ils organisaient des syndicats chapeautés par le ministère du Travail, mirent fin par la répression aux embryons déjà existants d'une organisation politique et syndicale d'origine anarchiste.

Ces vingt dernières années, au cours desquelles les économies semi-industrielles d'Amérique latine furent intégrées aux circuits des firmes multinationales, n'ont plus permis le ralliement du parti ouvrier, le PTB (Partido Trabalhista Brasileiro) que Brizola, l'acteur gouverneur de l'Etat de Rio de Janeiro, tente aujourd'hui, en vain, de reconstituer. L'aggravation de l'exploitation qu'impliquaient les nouveaux choix économiques du capital étranger, auquel le pays avait déjà ouvert ses portes dans les années 1950, conduisit, en 1964, à l'Etat autoritaire qui remplaçait l'Etat populiste débordé par la montée des revendications ouvrières et paysannes.

L'Etat autoritaire mis en place par les forces armées put reprendre sa tâche de promoteur de l'accumulation capitaliste sans plus s'embarasser des revendications populaires. Au lieu de chercher à implanter une réforme agraire comme y semblait contraint le gouvernement populiste de Joao Goulart déposé en 1964, le modèle économique du « miracle brésilien » consista à financer à outrance l'industrie de luxe. Pour le Brésil, il s'agissait de secteurs orientés vers le marché des couches supérieures susceptibles de consommer les biens sophistiqués produits par le capital étranger (électro-ménager, automobiles, etc.). L'industrie légère produisant des biens de consommation populaire était condamnée à la stagnation du fait de la baisse progressive des bas revenus. Pour les secteurs les plus dynamiques, par contre, la classe ouvrière, qui reste en dehors de la consommation, n'entre plus

dans le calcul économique que comme coût de production. Ce modèle économique combine l'exploitation intensive de la force de travail et la répression politique. Ce qui est possible car il ne produit que pour un marché extrêmement restreint. Un tel mode de croissance a cependant ses limites car il emploie des techniques de production adaptées à la consommation de masse des pays développés et n'insufflé pas une expansion soutenue au marché intérieur. Le crédit à la consommation et la concentration des revenus, qui ont permis pour un temps l'expansion de la consommation des classes moyennes et des 5 % les plus riches de la population, ont apporté un palliatif à ce problème de réalisation du capital pendant les années du miracle (1968-1978), mais ne peuvent le résoudre indéfiniment. Ce problème est d'autant plus grave aujourd'hui que, dans un contexte de crise mondiale, la gestion de la dette extérieure accumulée à l'époque du miracle — ce fut le prix de l'internationalisation de l'économie — impose une réorientation des ressources de capital vers les activités exportatrices.

A l'heure actuelle, l'Etat autoritaire ne paraît plus agir comme une avant-garde de la bourgeoisie brésilienne prise dans son ensemble, car il est pris dans d'inextricables contradictions liées à l'épuisement du miracle économique dans une conjoncture on ne peut plus adverse. Le seul moyen dont l'Etat dispose pour préserver les intérêts de la bourgeoisie est aujourd'hui la spéculation foncière. Aujourd'hui, le capital reçoit de meilleures rémunérations sur le marché financier, indexé sur le dollar, qu'en investissant dans les activités productives. Cependant, si, au début des années 1970, la politique financière avait eu pour objectif la création d'un marché de capitaux nécessaire à la régulation, elle n'est plus désormais qu'une soupape de sécurité. Elle n'a pas les moyens de résoudre une crise d'accumulation due au surdimensionnement des capacités de production, face à l'expansion réduite du marché intérieur et aux maigres possibilités qu'offre un marché international en récession, de plus en plus fermé par des barrières protectionnistes.

LES NOUVELLES STRATÉGIES DE L'OLIGARCHIE FACE A LA CRISE : CONSÉQUENCES SUR LE PROBLÈME DE LA FAIM

On comprend ainsi pourquoi le processus de démocratisation avance si lentement.

La récession impose le maintien d'une gestion autoritaire de l'économie, et ce n'est pas par hasard que le vieux mot d'ordre de l'opposition — la convocation d'une Assemblée constituante — est toujours relégué à plus tard par le pouvoir comme une question politique secondaire face à la crise et au problème de la dette. Le rythme imposé par le pouvoir à la négociation politique, centrée désormais sur les élections du prochain président de la République, cherche à garantir le maintien d'une politique récessionniste pour au moins quatre ans.

Pendant ce temps, le Nordeste aura fini de se désarticuler : certains secteurs comme la canne à sucre, qui fournissent au pays des devises étrangères, pourront être sauvés, mais l'industrie traditionnelle comme le textile ou les produits alimentaires seront condamnés à la faillite, laissant ainsi l'espace libre à l'expansion des grands monopoles.

les (nationaux et multinationaux) du Centre-Sud du pays. Tous les jours, à la une des journaux régionaux, les entrepreneurs du textile et les planteurs de coton lancent des cris d'alarme et cherchent, sans grand succès, à mobiliser la classe politique en leur faveur.

La situation est grave, particulièrement au niveau agricole, dans le Sertão, où est cultivé le coton. On assiste, en effet, à une chute constante des rendements. Le secteur textile en subit les conséquences à un moment où il doit, par ailleurs, supporter une restriction du marché et du crédit. En outre, l'augmentation des prix des biens vivriers, suite à une évolution également déplorable de ce secteur agricole, rend chaque fois plus critique la diminution en valeur réelle des salaires ouvriers. En fait, la modernisation et l'expansion du complexe textile/coton, qui apparaît comme la seule alternative économique d'ampleur pour le Nordeste, est pour l'instant bloquée, essentiellement pour des raisons d'ordre politique.

Pour réussir à élever les niveaux de productivité dans l'agriculture, il faut, selon tous les diagnostics récents de planification rurale, encourager la petite paysannerie. Cette voie, les latifondiaires refusent bien sûr de la suivre, eux qui en fait parviennent à récupérer à leur profit tous les projets de développement agricole. Leur mainmise sur les pouvoirs locaux se renforce grâce à leur contrôle sur de grands contingents d'électeurs dépendant de leurs faveurs et de leurs terres pour pouvoir travailler; et, on l'a vu, cette capture de voix est aujourd'hui indispensable au gouvernement pour maintenir sa majorité parlementaire. Le pouvoir central ne peut donc pas s'opposer de front aux pouvoirs locaux.

La crise politique et la crise économique sont intimement liées. La crise au niveau national, tout comme ses répercussions sur la région du Nordeste, n'est pas la simple conséquence de la crise financière internationale, et encore moins de la crise du pétrole. Il s'agit avant tout d'une crise de ce qu'on a déjà appelé le « modèle brésilien », du fait de l'épuisement d'un mode d'industrialisation intensive, et dont la première conséquence, en termes politiques, est la nécessité impérieuse pour l'Etat de mettre en œuvre des mécanismes de légitimation de son pouvoir techno-bureaucratique.

La dette extérieure n'est qu'une dimension du problème puisqu'elle cache une contradiction qui n'a pas encore été suffisamment analysée : la contradiction entre la nécessité de construire une base d'hégémonie et celle de poursuivre une politique récessionniste radicale au point de ne plus permettre la reproduction simple du capital social national, qu'il soit public ou privé.

Cette contradiction fut jusqu'à présent gérée au travers d'une manipulation des critères de représentation politique (la loi électorale est modifiée à chaque élection pour permettre au pouvoir de maintenir artificiellement sa majorité). Ces expédients retardent l'organisation de la société civile et, partant, la formation de partis d'opposition disposant d'une définition idéologique et d'une ligne d'action capable de reformuler le système économique et politique. C'est dans cette organisation de la société civile que réside l'espoir que cette démocratisation en cours puisse être autre chose qu'un retour au discours libéral, tout aussi connu des oligarchies nordestines que le discours autoritaire. En

effet, lors de la révolution de 1930 qui renversa le pouvoir des planteurs de café du Centre-Sud, le libéralisme nordestin joua un rôle de première importance pour mobiliser contre le pouvoir central une bonne partie de la classe des latifondiaires, et même des classes moyennes urbaines. Il n'empêche que le Nordeste n'a jamais réussi à se tailler une place au niveau de l'administration fédérale si ce n'est à l'époque où Celso Furtado monta une agence de développement régional pour le Nordeste et fut ministre de la Planification (1962-1964). Mais le contexte politique était à cette époque, il est vrai, fort différent. Les mouvements syndicaux des travailleurs de la canne à sucre et de la banlieue industrielle de Recife étaient particulièrement actifs, ainsi que les mouvements paysans qui réclamaient l'accès à la terre — les fameuses ligues paysannes. L'établissement d'un gouvernement de gauche appuyé par la bourgeoisie industrielle fut ainsi rendu possible dans l'Etat de Pernambuco dont la capitale — Recife — était le siège de cette agence de développement. L'oligarchie terrienne qui reprit le pouvoir après 1964 déclencha l'une des répressions les plus sanguinaires de tout le Brésil.

C'est cette même oligarchie qui a aujourd'hui renouvelé son discours politique, critiquant le centralisme autoritaire de Brasilia et prônant une moralisation de l'appareil administratif. Ce discours régionaliste et libéral est, il faut le dire, efficace et on commence à douter aujourd'hui que la gauche conserve la majorité qu'elle a obtenue dans de grandes villes comme Recife. Au Pernambuco, l'opposition semble désarçonnée et se retrouve reléguée à l'arrière-plan de la scène politique, prise au piège, semble-t-il, des mystifications montées par le pouvoir, contrainte qu'elle est d'appuyer les représentants politiques de l'oligarchie régionale dans sa lutte contre le centralisme de Brasilia.

Cette évolution récente est d'autant plus dangereuse qu'on assiste parallèlement à un affaiblissement des communautés de quartier qui s'étaient organisées dans le cadre de l'Eglise progressiste au cours des années 1970. Les raisons en sont obscures. On fait allusion à la pauvreté grandissante qui permet aux politiciens de droite de récupérer ces mouvements, obtenant des pouvoirs publics la construction d'une école, d'un poste de santé, ou parfois d'une voie d'accès qui évite aux habitants des bidonvilles de devoir escalader les collines boueuses pour descendre en ville ! On mentionne aussi l'instrumentalisation de ces mouvements urbains par les partis de gauche qui ont souvent un effet de démobilisation étant donné que ces luttes ponctuelles sont souvent considérées à leurs yeux comme des problèmes secondaires. Ce sont là des phénomènes politiques auxquels on a déjà assisté au Chili, au Portugal ou ailleurs.

Le discours libéral parvient ainsi à mobiliser une bonne partie de l'opinion publique et renforce les représentants politiques de l'oligarchie régionale dans leurs négociations avec le pouvoir central, par lesquelles celle-ci cherche à s'assurer le contrôle de l'appareil administratif et des ressources financières du « Projeto Nordeste ».

On finit par se trouver dans une situation politique tout à fait paradoxale mais dont les paradoxes ne sont qu'apparents puisqu'ils sont le résultat d'une confusion idéologique qui n'est pas le fruit du hasard mais le produit du libéralisme.

Les oppositions idéologiques semblent en effet représenter un théâtre de l'absurde. Les oligarchies terriennes s'emploient au discours social — avec leur prêche sur l'éternel manque de subsides pour le Nordeste, d'ailleurs bien réel. Ce discours prend par ailleurs un ton moralisateur, multipliant les procès contre la corruption. Dans le cadre des négociations sur le « Projeto Nordeste », le gouvernement fédéral essaie de forcer un processus de modernisation économique et sociale que l'oligarchie régionale accepte au niveau du discours tout en s'appêtant à la détourner à son profit. C'est pour cela qu'elle réclame une régionalisation de l'administration qui lui permettra de renforcer ses réseaux de clientèle et de s'appropriier les subsides destinés aux paysans. Tel est le sens réel des revendications régionalistes qui animent la classe politique du Nordeste à un moment où le drame de la faim, de la sécheresse et des épidémies peut rendre la situation politique plus explosive.

En fin de compte, on voit se reproduire une fois de plus le vieux paradoxe qui marque la politique nordestine depuis le début du siècle : le libéralisme propagé par des secteurs plus clairvoyants du situationnisme régional cherche à mobiliser l'opinion publique pour maintenir un schéma de modernisation conservatrice et empêche un développement capitaliste dans les sphères de production tournées vers le marché intérieur. Ceci finit par poser des problèmes au niveau de la reproduction du capital urbain, donnant lieu ainsi à de nouvelles politiques de développement régional de la part de l'Etat fédéral, lesquelles se heurtent à leur tour aux intérêts traditionnels et à la peur du changement dans l'oligarchie régionale.

Le discours libéral est peut-être déplacé au Nordeste puisqu'il n'y sert pas le progrès du capitalisme, mais sa force mystificatrice garde toute son efficacité. Dès lors, peu importe qu'il n'ait pas de logique dans les idées qu'il émet sur les réalités du sous-développement. Le Nordeste, contrôlé par l'oligarchie terrienne, continuera ainsi d'être une région victime du développement inégal du capitalisme dans le cadre national. Jusqu'à présent, cette position qui lui fut réservée dans le contexte de son intégration à l'économie de marché en fit ce qu'on appelle classiquement une source d'accumulation primitive pour le développement capitaliste d'autres régions, en l'occurrence le Centre-Sud du pays. C'est ainsi que le Nordeste exporta vers cette région son potentiel productif (matières premières, bénéfices, main-d'œuvre) et se sous-développera ainsi chaque fois davantage.

Cette situation dans la conjoncture actuelle devient dramatique car les migrants nordestins n'ont plus où aller. La crise du miracle brésilien leur a fermé les portes de São Paulo et même celles de l'Amazonie, autre région aujourd'hui laissée à l'abandon après le « rêve » d'y rééditer un Far-West.

L'actuelle situation de l'économie nordestine, conséquence du « miracle », engendre la famine pour une bonne part de la population. Aucun changement n'est possible sans un renversement du rapport de force au niveau national, et celui-ci semble difficilement envisageable en raison du poids qu'occupe l'oligarchie régionale sur l'échiquier politique national.

EN DIAGONALE

UNE AFFAIRE BURLESQUE ET DANGEREUSE

Burlesque, bouffonne, vaudevillesque, scandaleuse. L'affaire Pégard aura mérité tous ces qualificatifs. On pourrait en ajouter un cinquième : dangereuse. Pour la Belgique, pour l'emploi, pour l'avenir des industries de pointe en Europe, pour la détente.

L'usine Pégard d'Andenne (280 travailleurs) avait, on le sait, obtenu une licence d'exportation pour trois machines-outils demandées par l'URSS. La première avait été livrée en 1982. M. Tindemans, ministre belge des Relations extérieures, demande que la licence de la machine à livrer en 1984 lui soit soumise. Il transmet le dossier au Cocom, l'organisme chargé de surveiller les exportations vers l'Est des pays de l'Alliance atlantique et du Japon. Depuis peu, l'administration Reagan a rendu plus rigide le contrôle du Cocom, qui est en train de devenir un des leviers de l'hégémonie industrielle des Etats-Unis.

Pour se conformer aux critères du Cocom, l'aléuseuse-fraiseuse commandée par l'URSS aura, déclare M. Tindemans au « Soir », été « modifiée ». Lisez : « dégradée ». Mais cela ne suffisait pas. Les Etats-Unis multiplient les pressions pour que la machine-outil ne soit livrée à l'URSS à aucun prix. Un groupe d'experts désignés par le gouvernement belge venait cependant de déclarer la machine « inoffensive » : elle ne pourrait pas, assuraient-ils, contribuer à la production de SS 20. Cela ne suffisait pas.

Alors que déjà coupable d'atermoiements ridicules, le gouvernement Martens-Gol devait communiquer sa décision le mercredi 8 août, celle-ci ne tombera finalement que le jeudi soir. Dans l'intervalle des experts US faisaient le forcing. Enfin, jeudi, divine surprise ! l'aléuseuse-fraiseuse sera livrée à l'armée belge, qui éprouve soudain un impérieux besoin de ce genre d'engin. Le navire soviétique, à quai à Anvers depuis plus d'une semaine, chargera peut-être des bananes. En tous cas, la machine-outil, elle, voyagera d'Anvers à Rocourt...

Deux éléments ont cumulé leurs effets dans cette lamentable aventure : le durcissement des USA, l'assujettissement de la Belgique.

Volontiers éloquents sur le chapitre du libre-échangisme, les Etats-Unis développent visiblement une stratégie qui entend renforcer leur tutelle sur leurs « partenaires » du Cocom. Tout indique que cette tutelle vise surtout le domaine des nouvelles technologies, où les grandes sociétés nord-américaines veillent à ne pas avoir de concurrents, ni en Europe, ni au Japon.

Sans doute la République fédérale allemande et le Japon ont-ils plus de poids que la Belgique dans une négociation avec les Etats-Unis. Il n'était cependant pas fatal que le gouvernement belge, par MM. Tindemans et Vreven interposés, aillent au devant des exigences yankees, qui sont à la fois politiques et économiques. C'est le très modéré « Soir » qui observait, amer : « Bruxelles n'est pas encore Grenade... »

Le tenace zèle atlantiste du ministre Tindemans a bien plus de rapports avec ses convictions et ambitions personnelles qu'avec l'intérêt du pays. Car enfin quel crédit international peut encore avoir la Belgique, comme Etat souverain et comme

partenaire commercial, après ce type d'exercice ? Sa volonté politique la plus évidente est de se mettre, quoi qu'il en coûte, au garde-à-vous devant le puissant allié, en fait un patron. Un patron qui s'octroie le droit d'envoyer des machines-outils sophistiquées aux pays de son choix et qui recourt à des sanctions extra-territoriales quand une politique commerciale européenne lui déplaît.

Coup de frein, coup de froid dans les relations Est-Ouest, l'affaire Pégard aura aussi peut-être des retombées négatives sur l'emploi. Une vilaine affaire !

R.L.

EXTRADITIONS

En répondant favorablement à la demande d'extradition de deux militants basques de l'ETA, impliqués dans un trafic d'armes et condamnés de ce chef en Belgique, le ministre de la Justice Jean Gol a pris une décision lourde de conséquences.

En fait il applique avant qu'elle ne soit ratifiée par notre Parlement la Convention européenne sur la répression du terrorisme. Il s'agit d'une matière extrêmement délicate, sur laquelle le Parlement ne s'est pas encore prononcé.

Des actes qui mettent en péril les personnes et les biens sont commis sous le couvert de motivations politiques sans pour autant les justifier. Les formes de luttes politiques varient selon les conditions spécifiques et les réalités. Mais certains actes entraînent la réprobation universelle comme la prise d'otages, les attentats aveugles qui font des victimes innocentes. Ils développent d'ailleurs des réflexes qui motivent des limitations aux libertés, et entraînent l'escalade dans la répression.

Le caractère odieux de certains actes demande aux législations pénales de s'adapter, encore que l'arsenal actuel est déjà très bien fourni.

La convention européenne qui organise en quelque sorte un espace judiciaire européen comporte des dangers considérables pour les libertés individuelles. Elle remet en cause des traditions démocratiques développées dès le siècle passé comme le droit d'asile en matière politique. Il faut souligner que la convention qui vise à réprimer le terrorisme ne le définit pas. Elle répute non politiques une série d'infractions multiples et par ce biais peut toucher des formes de contestations violentes. Le terrain est glissant. L'extradition « automatique » est dangereuse même si elle est sollicitée par un Etat dont les structures sont démocratiques. Cette circonstance ne constitue pas, à elle seule, une garantie suffisante. Dans le cas d'espèce les faits invoqués étaient imprécis et l'absence d'une solution politique à une question dramatique héritée du franquisme complique encore le problème.

Certes la convention affirme que l'Etat, saisi d'une demande d'extradition, reste juge du caractère politique des délits envisagés et que les autorités peuvent donc apprécier le mérite de la demande. Mais dans la pratique la tentation d'extrader est vive alors qu'il serait plus sage de donner à l'Etat la possibilité de juger et de réprimer les infractions qui portent atteinte aux principes fondamentaux du droit humanitaire (on songe aux prises d'otages notamment) où qu'elles aient été commises. Mais les tribunaux nationaux sont placés devant une situation difficile, connaissent mal le climat dans lequel les actes ont été commis. Ne faudrait-il pas plu-

tôt songer à une juridiction internationale à mettre en place par les pays signataires de la convention ?

En effet, la simple qualification de « terroriste » accolée à un acte ne lui enlève pas nécessairement le caractère politique. Ajoutons qu'il est évident que la lutte contre de tels actes au delà de la répression qu'ils peuvent entraîner exige la recherche de solution politique. Une « Europe des polices » ne répond en rien à cette exigence d'autant que des « bavures » et des excès sont fréquents même dans des Etats dotés de structures démocratiques. Ainsi en Espagne, récemment encore, Amnesty International dénonçait des faits de tortures policières.

Instituer une extradition automatique pour certains faits qualifiés de non politiques même entre pays démocratiques risque d'aggraver les tensions et d'entretenir la violence même si comme dans le cas d'espèce l'extradition a été assortie de certaines conditions que l'Etat demandeur aurait acceptées.

Jacques MOINS.

FAILLITES : LES CURATEURS ET LE RESTE

1851. La législation sur les faillites date de 1851 !

Elle avait alors comme but essentiel d'assurer le paiement des créanciers d'une entreprise faillie, en réalisant son actif. Elle porte la forte empreinte du Code Napoléon, avec la place centrale qui y est donnée à la propriété privée.

Plus de cent trente années se sont écoulées. Sauf les bases du système économique, tout a changé : la part prise par les pouvoirs publics dans la vie économique s'est considérablement accrue; les faillites sont cent fois plus nombreuses qu'au siècle dernier et, l'habitude aidant, elles ont perdu le caractère d'opprobre qui leur était attaché; les entreprises fonctionnent davantage à l'aide de crédits et la valeur de leurs actifs s'est donc réduite, alors que les passifs atteignent parfois des montants élevés; le droit social s'est développé dans le désordre, mais avec vigueur.

Et cependant, en 133 ans, on n'a apporté à la législation sur les faillites que quelques retouches. Elle est ainsi devenue très lacunaire, présentant de grands « trous » qui sont comme autant de domaines du non-droit. Rien d'étonnant dans ces conditions si la jurisprudence en la matière est diverse, voire contradictoire. D'autant que le pouvoir des tribunaux de commerce est bien plus étendu que celui des tribunaux ordinaires : il est discrétionnaire, ne fut-ce que parce que le juge peut prononcer une faillite d'office.

C'est dans ce contexte que se situe le problème du fonctionnement de la curatelle. Problème sérieux, grave même...

Mais qu'est-ce que la curatelle ? Et d'où viennent les curateurs ?

La curatelle est la prise en charge, sur mandat du tribunal de commerce, de la gestion d'une entreprise faillie, avec comme objectif de réaliser l'actif pour respecter les intérêts des créanciers. S'il est vrai que les travailleurs de l'entreprise figurent parmi les créanciers, c'est seulement dans la mesure où ils doivent récupérer le salaire d'un travail déjà presté ou obtenir le paiement de préavis légaux. Rien dans la loi n'oriente le mandat de curatelle vers les problèmes de survie de l'entreprise ou l'avenir de l'emploi.

Quant aux curateurs, ils eussent, en bonne logique, dû être des liquidateurs assermentés. Mais aucune disposition légale ou réglementaire n'a été prise à cet

égard. C'est l'habitude qui fait la loi : le curateur est le plus souvent un ou plutôt un groupe d'avocats désigné(s) par le tribunal. C'est aussi le tribunal qui règle (ou admet) le mode de rétribution des curateurs, lequel varie d'un arrondissement judiciaire à l'autre. C'est à Nivelles, on le sait, que le scandale a éclaté : une Ligue des faillis, animée par l'avocat Graindorge, a qualifié le tribunal de commerce de Nivelles d'« association de malfaiteurs ».

On savait depuis longtemps que, dans cet arrondissement en particulier, les mêmes avocats étaient au fil des ans désignés comme curateurs et que dans certains cas, leur mission s'avérait juteuse. Le quotidien « La Cité » par exemple avait indiqué (*) le chiffre impressionnant de 38.604.132 F, comme montant des honoraires des deux curateurs de la faillite Fabela Tubize, et de quelque 12 millions pour l'expert. Il y a là sans nul doute, des clartés à apporter et des nettoyages à faire.

Mais au delà du scandale des honoraires que s'attribuent les curateurs, il y a le scandale des lacunes de la loi en regard des droits des travailleurs.

Il est aberrant de continuer à considérer une faillite comme une affaire qui ne concerne que des commerçants. Elle concerne de manière fondamentale les travailleurs. Comme l'a montré Jean-Paul Brilmaker lors d'un récent colloque (**), il ne s'agit pas pour les travailleurs de défendre un élément quelconque de leur patrimoine, mais bel et bien le fondement de ce patrimoine, à savoir la vente de leur force de travail.

Si on est encore très loin de voir cette conception répandue au niveau des tribunaux de commerce, on notera néanmoins que dans une série de jugements, la vision traditionnelle de la faillite est en passe d'être modifiée. Un juge liégeois, M. Paul Martens, en a fait une analyse tout à fait remarquable pour la Commission Droit et vie des affaires de l'Université de Liège. Nous y puiserons quelques exemples.

C'est, déjà en 1958, un jugement du tribunal de commerce d'Anvers, qui déclarait « que tout établissement industriel ou commercial fait partie du patrimoine national et l'existence ou le maintien de ce patrimoine ne peuvent pas dépendre de querelles entre membres de la famille ou associés, qu'ils soient ou non parents ». Il ordonnait la poursuite de l'activité de l'entreprise et la confiait à un mandataire de justice, « dans l'intérêt général, non seulement dans l'intérêt des associés eux-mêmes, mais également dans celui des ouvriers et employés qui y trouvent des moyens d'existence. »

C'est en 1972, à propos d'un conflit entre héritiers, le tribunal civil de Charleroi qui estime que, pour déterminer le mode de liquidation de la société (objet du différend), il fallait prendre en considération « non seulement l'intérêt des associés, mais également l'intérêt des nombreuses personnes occupées par l'entreprise ».

C'est le tribunal de commerce de Bruxelles qui, en 1979, dans l'affaire Wiske-mann, déclare que « cette faillite se présente dans des circonstances à ce point particulières qu'il échet d'attirer l'attention du curateur et du juge commissaire sur la nécessité qu'il y a d'épuiser toutes les possibilités de valoriser au maximum l'orfèvrerie Wiskemann, de conserver au personnel qualifié sa qualification, bref de sauvegarder ce qui reste de l'entreprise ».

(*) *La Cité* du 26 mai 1983.

(**) Colloque organisé en mai 84 à l'initiative de l'Association belge des juristes démocrates, avec la Fondation André Renard et la Fondation Oleffe.

Par ailleurs, le même tribunal bruxellois s'efforce de faire fonctionner un mécanisme de « clignotants », lui permettant de suivre l'évolution d'entreprises en difficulté.

Dernier exemple enfin : le tribunal de commerce de Liège, en déclarant la faillite de la Biscuiterie Paquot, soulignait « que la Biscuiterie Paquot emploie quelque 180 personnes et qu'il est souhaitable que la faillite soit prononcée à un moment où les curateurs — dont la mission est de procéder à la réalisation des biens de l'entreprise en tenant compte tant de l'intérêt des créanciers actuels que de celui des membres du personnel de l'entreprise, dont il est souhaitable de maintenir les emplois dans la mesure du possible, et que s'ajouteraient à la liste des créanciers si leurs contrats venaient à être rompus — ont peut-être encore la possibilité de céder le fonds industriel et commercial en activité; qu'il apparaît qu'une telle cession ne sera plus possible, ou sera en tout cas, de loin plus malaisée en cas de cessation que la dénonciation de tout crédit par la SNCI rend inévitable à très brève échéance ».

On le voit : autour de certains dossiers de faillites, des juges cherchent des solutions plus proches des réalités actuelles que des contraintes de 1851. On s'en réjouira, sans oublier toutefois que cette quête lente et sinueuse n'est pas le fait de tous les juges. En l'absence d'initiatives du législateur, c'est en tout état de cause le juge qui porte le poids de la tension entre le passé « napoléonien » et les exigences de l'heure, en ce compris les exigences suscitées par la crise.

Mais l'inertie du législateur n'est pas fatale. Le Parlement a des devoirs et des droits. Certes, le sort réservé aux propositions de loi n'encourage guère les mandataires élus à prendre l'initiative de légiférer. Les pouvoirs spéciaux, devenus mode de gouvernement, resserrent davantage encore la marge laissée aux parlementaires. Et le ministre Gol n'est visiblement pas pressé de réformer le droit de la faillite : il a déposé l'an dernier un projet de portée tout à fait mineure, sur lequel il laisse se déposer les poussières.

Or, au rythme où se succèdent les faillites et où se détériore l'emploi, il importe que des mesures soient prises. Certaines peuvent être sans révolutionner le droit.

Il existe, nous semble-t-il, dans les organisations du mouvement ouvrier, un assez large consensus à propos de quelques idées-force :

- l'utilité d'assurer une information plus systématique des tribunaux de commerce en matière d'interventions des pouvoirs publics. Il s'agirait en quelque sorte d'institutionnaliser le mécanisme de « clignotants » pratiqué à Bruxelles. Car trop souvent encore, les juges ne sont informés que par la presse ou via des indiscretions des interventions publiques en faveur de telle ou telle entreprise;
- la nécessité d'une reconnaissance explicite du droit à une créance-emploi dans le chef des travailleurs d'une entreprise faillie, reconnaissance qui ferait entrer les représentants des travailleurs comme acteurs obligés dans le processus judiciaire;
- la nécessité, dans cet esprit, d'assurer l'accès de droit des représentants des travailleurs au tribunal de commerce, et en cas de faillite, auprès de la curatelle.

N'y a-t-il pas là matière à initiatives parlementaires de la part de représentants du monde du travail ?

Rosine LEWIN.

EXILS

Andrei Tarkovski a donc choisi l'exil et l'URSS a perdu cet été un de ses plus grands cinéastes.

C'est le 10 juillet, à Milan, que Tarkovski a communiqué sa décision à la presse. Une décision difficile, vécue douloureusement et qu'il a expliquée comme une protestation personnelle contre les conditions de travail qui lui étaient imposées en URSS : projets refusés, multiplication d'obstacles administratifs, longues périodes de chômage, difficultés financières. « En général, a notamment déclaré Tarkovski, mes films étaient appréciés par la Commission cinématographique, mais le public soviétique ne pouvait les voir. Les copies étaient toujours insuffisantes et on préférerait les vendre à l'étranger. Au cours de toutes ces années, aucun de mes films n'a été admis à un festival de cinéma soviétique. »

Andrei Tarkovski est né sur les bords de la Volga il y a 52 ans. Son père était un poète réputé. L'enfant suit des cours de musique et de peinture. A 20 ans, le jeune homme s'intéresse aux langues orientales, puis à la géologie. Finalement en 1955 — il est âgé de 23 ans — il opte pour le cinéma, dont il étudie les rudiments dans l'atelier de Mikhaïl Romm. Son premier long-métrage « La jeunesse d'Ivan » (1962) connaît un vif succès.

Tarkovski travaille ensuite de longues années sur « Andreï Roublev », dont les prises de vue sont terminées en 1966. Primé à Cannes, le film dut attendre l'hiver 71 pour être projeté en Union soviétique — plus précisément dans une demi-douzaine de salles moscovites.

C'est que déjà « Andreï Roublev » déconcerte. C'est une œuvre hors schémas, hors normes. Elle ne peut être classée parmi les fresques historiques classiques. Centrée sur le personnage du peintre-moine Roublev, qui vécut au tournant des 14^e et 15^e siècles, elle pose les problèmes de la création artistique — celle du peintre comme celle du fondeur de cloches — création d'un individu dans une société donnée, face à cette société. Avec ses images superbes et son rythme majestueux, c'est un film à la fois sombre et plein d'optimisme, grave et confiant dans l'homme.

Ces contradictions vont s'accroître avec « Solaris » (1972), et « Le Miroir » (1974), déconcertant les critiques et alimentant les controverses. Après « Solaris », réalisé à partir d'un roman de science-fiction du Polonais Stanislas Lem, la revue soviétique « Questions littéraires » écrivait : « La révolution scientifico-technique, ce n'est pas seulement les astronautes, les computers et les vidéo-cassettes. C'est aussi une complexité plus grande des rapports sociaux de l'individu. Elle pose la question de la mesure dans laquelle l'homme participe au destin du monde. Elle entraîne également toute une série de mutations psychologiques dans la conscience de l'homme. Elle pose afin le problème des valeurs morales éternelles et de l'aspect qu'elles assument aujourd'hui. Elle pose par conséquent le problème de l'humanisme. »

Ce sont précisément ces questions qui ont continué à tarauder le réalisateur. Au fil des ans, elles se sont faites plus lancinantes. Sa recherche sur l'aspect contemporain des « valeurs morales éternelles », sur l'humanisme, a pris par moments des formes ésotériques, suggérant des réponses proches de l'irrationnel. « Stalker » (1979) et « Nostalghia » (1983) sont d'accès plus malaisé que « Roublev ».

Cela justifie-t-il des entraves au travail du cinéaste ? Si même certains films de

Tarkovski véhiculaient des idées non conformes à l'idéologie dominante en URSS, le socialisme réalisé n'est-il pas assez solide pour permettre la confrontation des idées et laisser de l'espace au débat critique ? Faut-il protéger le citoyen soviétique en lui refusant l'occasion de voir et de juger des œuvres bonnes pour l'exportation ? La distance créée entre le créateur et son public potentiel sert-elle la clarté idéologique et conforte-t-elle la démocratie ?

Amoureux des brumes et des pluies, jouant des ténèbres et de la couleur, faisant une place majeure à la souffrance humaine — une souffrance à dépasser pour accéder au bonheur — Tarkovski aura été dans son pays un créateur solitaire, tenu en suspicion malgré son profond enracinement dans le terreau russe. Sans doute sera-t-il encore plus solitaire aux Etats-Unis, s'il se confirme qu'il demande à s'y installer. Ses fables philosophiques risquent de ne pas y paraître très rentables. On peut rappeler à cet égard qu'Orson Welles n'a pas réussi à réaliser dans son pays plus de films que Tarkovski dans le sien.

Le violoncelliste Rostropovitch et le metteur en scène Lioubimov étaient aux côtés de Tarkovski, à Milan, lors de sa conférence de presse de juillet. Combien de grands artistes soviétiques vont-ils encore, dans le déchirement, opter pour l'exil ?

Rosine LEWIN.

LINKS FÊTE SES VINGT-CINQ ANS

Le succès remporté au cours des récentes élections européennes par Karel Van Miert à la tête de la liste socialiste flamande, quelles que soient les réserves qu'on est en droit de formuler quant à la virginité politique dont se pare volontiers le SP (n'est-ce pas un ministre SP, Roger De Wulf, qui fut le premier à porter de sérieuses atteintes aux droits des chômeurs ?) n'est pas dû à un quelconque effet-Happart. Le SP, il est vrai, envoie également au Parlement européen un non-socialiste : le prêtre Jef Ulburghs. Mais là s'arrête la comparaison, car Ulburghs était déjà conseiller communal à Genk, élu sur une liste SP, et sa candidature s'inscrit dans un mouvement d'ouverture des socialistes flamands aux chrétiens de gauche au nom qui est tout un programme : *Doorbraak* (la percée, la brèche).

Les feux de l'actualité se trouvent ainsi braqués sur *Doorbraak* — de création récente d'ailleurs (1980) — ce qui a fait un peu oublier qu'une autre « tendance » du SP (mais *Doorbraak* est plus que cela) fêtait cette année ses vingt-cinq ans : le journal (et mouvement) *Links* qui, contrairement à *La Gauche*, parvint en 1965 à demeurer au sein du parti socialiste tout en continuant à exercer son droit de critique à l'égard du « réformisme » de la direction du PSB-BSP.

Cet anniversaire est célébré notamment par l'édition d'une brochure fort intéressante où plusieurs membres ou ex-membres de la rédaction de *Links* — dont cet autre député européen qu'est Ernest Glinne (*) — se joignent à des personnalités proches de la gauche du SP pour analyser la place de *Links* dans la politique belge de ces 25 années et, en particulier, l'attitude de *Links* face à la grève générale de l'hiver 1960, face aux problèmes linguistiques, face au « catholicisme organisé » (une excellente contribution du sociologue louvaniste Luc Huysse), face aux syndi-

(*) Une des rédactrices de la première heure de *Links*, Marijke Van Hemeldonck, a également été élue au Parlement européen.

cats et au mouvement féministe. Glinne y va d'un texte sur les semaines houleuses de 1964 qui ont précédé la sortie de *La Gauche* et répète sa conviction (que nous partageons, du moins dans son principe) qu'une coopération entre socialistes wallons et flamands est indispensable. Un article est consacré à la figure de Marcel Deneckere, ce professeur en langues romanes qui fut pendant près de 25 ans la cheville ouvrière de *Links* et a disparu tout récemment, laissant un vide que les rédacteurs de *Links* auront bien du mal à combler. Un ouvrage collectif bien fait, auquel on peut reprocher son aridité (quelques illustrations auraient été bienvenues) et, peut-être, l'absence d'une « histoire interne » de *Links* qui aurait permis de savoir, à tout le moins, comment le journal lui-même et ses collaborateurs évoluaient dans une Belgique en plein mouvement.

Serge GOVAERT.

Vooruitlopen op het Vlaamse socialisme - 25 jaar Links, Leuven, *Kritak*, 160 pages, 325 F.

REVITALISER L'UEO ?

Il est beaucoup question depuis quelques mois de « revitaliser » l'UEO et le problème sera au centre des travaux du conseil de l'organisation qui se réunira en octobre à Rome à l'occasion du trentième anniversaire de l'UEO.

Ce dont il est question, c'est de redonner vie à l'Union de l'Europe occidentale, créée en 1954 à la suite de l'échec de la Communauté européenne de défense (CED). Le traité de Bruxelles signé en 1948 contre l'Allemagne par la Grande-Bretagne et les trois pays du Benelux fut élargi en 1954 par les accords de Bonn et de Paris à l'Italie et à... l'Allemagne fédérale. En fait, il s'agissait essentiellement de permettre le réarmement de l'Allemagne occidentale et son entrée à l'OTAN. Depuis, on n'entend plus beaucoup parler de l'UEO.

Le 5 avril dernier, à l'occasion d'une conférence de journalistes européens et américains à Knokke, M. Tindemans faisait état de projets de relance de l'UEO qui ont été discutés depuis dans plusieurs instances de cette organisation.

Ces projets s'inscrivent dans toute une orientation visant à « renforcer le pilier européen de l'OTAN ». Thème de ces discours : la sécurité de l'Europe exige une plus grande indépendance de sa défense, une plus grande contribution propre à sa défense.

Or, comme dans l'affaire de la CED il y a trente ans, ce sont les éléments les plus liés aux Etats-Unis, les moins enclins à promouvoir une réelle indépendance de l'Europe, qui préconisent le plus cette défense européenne. C'est typiquement le cas de M. Tindemans, dont la politique ne s'écarte guère de celle de Washington, que ce soit dans les problèmes Est-Ouest, les relations économiques Europe-Etats-Unis, l'Amérique latine, le Proche-Orient, l'Asie du Sud-Est.

Le ministre des Relations extérieures rejoint d'ailleurs en l'occurrence M. Kissinger qui propose de confier à un militaire européen, à un Allemand le commandement des forces de l'OTAN en Europe toujours assumé jusqu'ici par un Américain. L'ancien secrétaire d'Etat veut ainsi obtenir une plus grande contribution européenne à l'OTAN. La France, favorable au déploiement de missiles américains en Europe, se prononce aussi pour la relance de l'UEO.

En fait, comme dans l'affaire des missiles, les problèmes du « découplage » militaire entre l'Europe et les Etats-Unis, des rapports entre l'équilibre des armements en Europe et l'équilibre des armements au niveau mondial sont au centre du problème.

Mais dans les deux cas, on propose une réponse de Gribouille. On déploie des missiles dont la mise à feu à partir du sol européen serait décidée par le président des Etats-Unis, transformant l'Europe en cible nucléaire. On préconise une « défense européenne » qui accroîtrait en réalité la participation européenne à la stratégie globale des Etats-Unis, lui donnant plus de liberté d'action ailleurs et par exemple au Proche-Orient ou en Amérique centrale. Dans les deux cas, le schéma d'une guerre nucléaire limitée en Europe apparaît plus crédible, ce qui accroît le risque d'un conflit.

Au cours de son dernier voyage à l'étranger, Enrico Berlinguer avait été interrogé, le 23 mars à Bruxelles, sur ce concept de « pilier européen de l'OTAN ». Le secrétaire général du PCI avait expliqué les trois raisons qui fondaient son opposition résolue à une telle orientation. Pour être crédible, face à l'URSS et aux Etats-Unis une défense européenne indépendante nécessiterait un effort financier écrasant. En deuxième lieu, l'Europe a une autre vocation que de rivaliser dans la course aux armements : celle d'agir pour le désarmement, le dialogue. Enfin, ce ne pourraient être que des forces de droite, antidémocratiques, qui prendraient la tête d'un tel mouvement. C'est à l'intérieur de l'OTAN, ajoutait Berlinguer, que les forces de gauche doivent promouvoir une politique de réduction des armements.

L'indépendance de l'Europe est une idée juste mais qui sert ici à habiller des projets qui ne sont ni très européens ni très indépendants.

Susa NUDELHOLE.

A LIVRES OUVERTS

DEUX CENT MILLIONS DE VOIX

par Jean Vanlaer

La géographie électorale occupe « une place assez peu confortable », déclare Jean Vanlaer, auteur d'un travail novateur sur les partis politiques de dix-huit pays d'Europe. Il ne s'agit donc pas des seuls Etats-membres de la CEE. Le propos est plus ambitieux; la recherche de Jean Vanlaer couvre tout « l'espace politique ouest-européen », qu'il appelle « le plus important foyer de démocratie pluraliste du monde ».

Peu confortable ? Sans doute, en raison même du caractère pluridisciplinaire de la recherche (géographique + sociologique + science politique pour le moins), qui contraint à prendre des risques. Mais c'est à ce prix que le travail peut être fécond et original. Et il l'est.

Jean Vanlaer a pris des risques : il a opté pour une *cartographie transnationale* ce qui implique le regroupement des formations politiques en familles les plus homogènes possible. Il refuse donc d'ajouter les typologies nationales, démarche qui ne serait guère éclairante au niveau de l'espace ouest-européen. Mais quels critères choisir, dès lors qu'on constate la très grande diversité des formations politiques de cet espace ? L'auteur part d'une grille de classification préétablie (celle de Lippset et Rokkam), reprise par Daniel Seiler (un sociologue belge devenu Canadien). Elle distingue quatre clivages fondamentaux : Eglise/Etat - Centre/périphérie - Capital/travail - campagne/ville, dont le troisième et le premier ont conservé plus de force que le deuxième et le quatrième. A partir de là, Vanlaer distingue sept familles de partis : centralistes/périphériques, cléricaux/anticléricaux, ouvriers/-

bourgeois, agrariens, tout en admettant qu'on peut distinguer encore des « sous-familles » et que des « réajustements » ont pu s'opérer. Bref, il case sans trop de mal les formations politiques de dix-huit pays dans douze catégories : l'extrême-gauche, les communistes, les socialistes, les écologistes, les régionalistes, les agrariens, les démocrates-chrétiens, les libéraux-radicaux, la droite classique, les partis protestants, les néo-poujadistes, l'extrême-droite. Chacune de ces douze familles est représentée sur une carte différente. Pour le surplus, un « exposé des motifs » justifie les choix de l'auteur sur deux plans : par famille politique et par pays. Justification documentée et sérieuse, mais qui ne peut bien entendu prétendre être incontestée ou définitive.

De fait, si « Deux cent millions de voix » bénéficie d'une préface signée d'un nom illustre — celui de Maurice Duverger — et si l'hommage à Jean Vanlaer n'y est pas marchandé, dans le même temps, des critiques précises sont articulées à propos de la grille de classification des familles politiques. Critiques auxquelles l'auteur répond en postface — si bien que cet ouvrage scientifique sur des réalités politiques contemporaines est, comme il se doit, très vivant.

Il est évident que toute tentative de regroupement transnational de partis est sujette à caution — sauf s'il s'agit de « familles » qui se voulaient telles (socialistes, communistes), mais même là bien des évolutions se sont produites... Il est tout aussi évident qu'une carte de géographie électorale est plus éphémère qu'un relevé géologique. Déjà, le scrutin du 17 juin 1984 pour le Parlement de Strasbourg a modifié certaines données, voire certains classements. La situation des partis où agissent à la fois clivages religieux et cliva-

ges de classes est particulièrement changeante, puisque la prééminence d'un clivage sur l'autre n'est pas définitive.

Il faut donc prendre le travail de Jean Vanlaer pour ce qu'il est : un outil nouveau qui ouvre des recherches nouvelles. Un outil qui se sait perfectible, par exemple grâce au concours de chercheurs des dix-huit pays concernés. Un outil qui donne un éclairage original sur des données électorales classiques, mais aussi sur des changements en cours, par exemple à l'intérieur de la classe ouvrière. Un outil précieux.

R.L.

Jean Vanlaer - Deux cent millions de voix - une géographie des familles politiques européennes.

Préface de Maurice Duverger - Cartographie de J.P. Grimmeau.

Éditions de la Société royale belge de Géographie et du Laboratoire de géographie humaine de l'Université libre de Bruxelles.

DES TAUPES DANS L'EXTRÊME DROITE LA SURETÉ DE L'ÉTAT ET LE WNP

par René Haquin

« La manière dont les néo-nazis du WNP, parmi d'autres, parviennent à déstabiliser à leur avantage des services de renseignements comme la sureté et le SDRA militaire, et le laxisme de certains magistrats face à cette subversion au cœur même de l'Etat, révèle les dangers insoupçonnés que constitue l'extrême droite pour le pays ».

C'est en ces termes inquiétants que Walter de Bock conclue la postface du livre de René Haquin : « Des taupes dans l'extrême droite, la sureté de l'Etat et le WNP (Westland New Post).

Au départ de l'enquête de René Haquin, chroniqueur judiciaire au

« Soir », un événement banal : une dispute de café qui dégénère, un homme ivre qui poursuit son frère à la rue, pistolet à la main. La police l'appréhende; l'histoire aurait pu se terminer là. Seulement voilà, cet homme, ancien du Front de la Jeunesse est Marcel Barbier, activiste d'extrême droite chez lequel lors de la perquisition on découvre des armes, des télex de l'OTAN dérobés etc...

Rapidement une autre personne est appréhendée, Michel Libert, chez lequel ont été également découverts des documents militaires volés et des textes relatifs à des projets d'attentats. Cet homme, aussi ancien du FJ, ancien sous-officier de carrière à la Force Navale avait été affecté au centre de transmissions de l'état major général jusqu'en 1982 !

A partir de ces deux arrestations, René Haquin mènera une enquête difficile, longue, parfois périlleuse. Les premières étapes l'amènent à découvrir un groupuscule d'extrême droite inconnu du public : le Westland New Post.

Il le qualifie ainsi : « Le WNP est en quelque sorte, aux sphères de l'extrême droite aigüe d'une région comme celle de Bruxelles, ce qu'était les SS à l'Allemagne du III^e Reich ».

Mais les surprises ne s'arrêtent pas là. En effet, nous apprenons qu'un agent de la Sureté de l'Etat en fait partie : Christian Smets alias Le Canard, qui a notamment donné des cours de filature théoriques et pratiques. Infiltration ou non ?

La question est grave. En effet, outre les télex volés à l'OTAN, Marcel Barbier avoue le 25 septembre 1983 être un des deux auteurs d'un double assassinat qui s'était déroulé à Anderlecht un an et demi auparavant.

Le Canard était-il au courant ? Si oui, comment le crime avait-il pu resté impuni ? René Haquin tentera de répondre à ces questions sans pourtant trancher définitivement. Il s'intéressera également au problème de la

Sûreté de l'Etat, son fonctionnement, ses relations avec le pouvoir judiciaire. Sera également envisagée l'attitude du ministre de la Justice qui couvrira les agents de la sûreté.

Comme on le voit, une étude où un chemin a été débroussaillé mais où les questions sont nombreuses et l'inquiétude pesante.

Avec la post-face de Walter de Bock s'ajoute une autre dimension. L'analyse d'une campagne de presse, organisée par de Bonvoisin contre André Raes administrateur général de la Sûreté de l'Etat et Christian Smets

(Le Canard). La coordination des mêmes informations accordées à la presse par l'extrême droite et certains agents de la Sûreté, les possibilités de déstabiliser un régime... nous frappent de plein fouet.

En bref surtout une analyse et un livre à lire pour se convaincre que les acquis démocratiques ne le restent et ne le resteront qu'au prix de l'attention et de la lutte.

P. DELWIT

René Haquin, Ed. Vie Ouvrière; 1984; 219 pages.

EN REVUES

SOCIALISME

Regards sur la Justice

Sujet insolite : la méfiance ancienne que se témoignent les mondes politique et judiciaire est ici aggravée par la difficulté (relevée par un intervenant) qu'éprouve la pensée de gauche à appréhender la réalité judiciaire, comme la réalité militaire ou les questions de sécurité et de maintien de l'ordre.

Sujet actuel : tous les constats montrent que, crise de restructuration capitaliste aidant, l'Etat de droit subit des violences qui le dévoient progressivement vers le nouvel ordre intérieur appelé par les vœux des stratèges de la Trilatérale (on lira à ce sujet l'excellent article de Ph. Quertainmont, *Le déclin de l'Etat de droit* au Journal des Tribunaux du 24 avril 1984, et les travaux du colloque de l'Université de Vincennes, *Le nouvel Ordre intérieur*, Paris, 1980, Alain Moreau éd.).

Jamais sans doute l'appareil judiciaire belge n'a été traversé de contradictions aussi intenses, et jamais la faiblesse de ses moyens, ses inadéquations,

ne sont apparues avec autant d'évidence.

Ceci explique que depuis cinq ans, mais avec une dizaine d'années de retard sur les collègues italiens et français, une partie de la magistrature belge — surtout francophone — s'efforce d'abandonner l'impassibilité traditionnelle du corps et de l'ouvrir sur la Cité. Il ne s'agit pas encore de s'exprimer avec la volubilité théorique des Italiens ni la force d'indignation et le panache intelligent du syndicat français de la magistrature; n'attendez pas d'apostrophes véhémentes, il n'y a que murmures polis. Mais cette prise de parole, inouïe au sens propre, est suffisamment dérangeante pour que le ministre en exercice appelle la hiérarchie à sa rescousse, songe aux pressions disciplinaires et prépare les circulaires qui réduisent les impudents au silence.

Signe du temps donc, quatre magistrats participent à l'éclairage du sujet, mais sous l'incognito de noms de plume qui ne trahissent que des penchants hellénisants, la fréquentation de Montesquieu, ou la dérision violente d'une contrepèterie.

Criton trace les limites du pouvoir du juge.

Un pouvoir subsidiaire, puisqu'il intervient après le conflit que les adversaires n'ont pu amiablement résoudre, après l'injustice ou le délit que d'autres organes sociaux n'ont pu prévenir.

Un pouvoir relatif, puisqu'il se divise entre autant d'individus chargés d'apprécier, d'interpréter, de décider cas par cas en fonction de règles proliférantes et des conceptions subjectives de leur conscience.

Un pouvoir dont l'essence conservatrice s'explique autant par l'origine socio-culturelle de la grande majorité des « travailleurs du droit » que par l'idéalisme et la répétitivité de la pensée et du discours juridiques : par devoir comme par souci de cohérence (et de cohésion) le raisonnement s'appuie sur la reproduction en chaîne d'opinions antérieures : législateurs, auteurs, jurisprudence.

Mais ce pouvoir qui au mieux compense, à grands frais et retards, l'injustice ou le dommage, qui pénalise et qui interdit, est aussi le dernier garant des libertés individuelles. Et celles-ci, même formelles et bourgeoises, doivent impérativement être préservées par les temps qui courent.

Alex Dur (dur !) montre que l'on peut concilier l'indépendance du magistrat et la loyauté du militant socialiste (frissons hiérarchiques). Définissant la magistrature progressiste, cette minorité d'un rouge très atténué, d'appartenance politique et philosophique variée, il inventorie ses difficultés existentielles et ses rêves (un statut moderne, des conditions de travail adéquates, sortir du conformisme étouffant). Il souligne qu'elle a besoin, de la part des milieux politiques et syndicaux, d'un soutien qui, à peine des déconvenues du clientélisme, doit nécessairement être désintéressé et pluraliste.

La Brède expose avec clarté le problème d'agencement des pouvoirs que pose l'écartèlement de l'Etat-nation Belgique, étiré au plan supranational

par les abandons de souveraineté, cisailé de l'intérieur par la régionalisation et la communautarisation.

Là où législateurs et gouvernants se multiplient, la règle devient obscure; le juge doit en combler les lacunes, en dénouer les contradictions. Lui qui est extérieur à la démocratie représentative et politiquement irresponsable est de plus en plus contraint de créer la règle qu'il appliquera au cas dont il doit décider.

Ce « gouvernement des juges » est un réajustement à la fois précaire et inéluctable des déséquilibres structurels de l'Etat. Susceptible d'abus, il interpelle les juges sur leur légitimité et met en évidence la nécessité de recruter des hommes et des femmes qui sachent mesurer et respecter les limites de leur fonction, afin d'éviter de vains affrontements entre pouvoirs, dont notre démocratie chancelante fait les frais.

Dans le même ordre d'idées, on lira ou relira avec intérêt l'analyse que le sénateur Roger Lallemand consacre à la Cour d'Arbitrage instituée par l'article 107 ter de la Constitution pour régler les conflits entre les normes nationales et subnationales.

Complémentaire à ces contributions générales sur l'être, le devenir et les pouvoirs du juge, son insertion dans l'appareil étatique, Pierre Legros fait le point sur l'accès des citoyens à la justice. La poignée de juristes qui revendique pour le judiciaire toute l'efficacité d'un service public ouvert à tous a bien besoin d'un soutien politique progressiste dans le combat douteux qu'elle mène face aux appétits de la fiscalité indirecte et aux intérêts marchands des assurances privées.

Sous la signature d'Antée on trouve encore une étude rigoureuse et complète sur les exclusions pour chômage anormalement prolongé et le contrôle des juridictions du Travail sur les décisions de l'ONem. Elle constate l'absurdité du système, l'injustice de la réglementation, la discrimination dont souffrent les femmes et les jeunes.

D'Emmanuel Rocher, on lira une réflexion sur les tribunaux du commerce et les entreprises en difficultés qui souligne comment l'institution vétuste de la faillite permet de contourner la revendication des travailleurs visant le contrôle de l'outil et la garantie de l'emploi, et comment les stratégies de redéploiement transnational du capital s'en accommodent très bien, au prix d'un gaspillage dont seuls pâtissent les laissés pour compte de la domination économique.

Enfin Françoise Weiss examine le « service après-vente » des juridictions répressives. Plongeant dans l'univers totalitaire de la prison et sa folle logique, elle évalue le retard (un parmi tant) que la Belgique accuse par rapport à la majorité des pays occidentaux dans la formation générale et professionnelle des détenus.

Le fil conducteur de ce dossier est dans sa toile de fond : le dépérissement des souverainetés et des fonctions de solidarité de l'Etat-nation, sa tendance à se spécialiser en gendarme musclé, réponses aux logiques du système de production capitaliste en mutation anarchique.

Certes on voudrait rêver d'une gauche qui ne subisse pas cela, d'une Europe des peuples qui transcenderait les vieilles enveloppes. Il demeure que le particulier ne peut être séparé du global. A cet égard la prise de parole des magistrats progressistes, leur ouverture au dialogue et le sentiment qu'ils ont que la justice est affaire trop sérieuse pour être laissée aux seuls juristes peuvent constituer les préliminaires d'un débat démocratique fécond.

C.W.

N° 181 — Janvier/Février 1984
— 140 F.

SOCIALISME

Le numéro double de mars-juin de la revue Socialisme était, élections obligeant, consacré au Parlement européen.

Ernest Glinne y dresse un bilan de l'action parlementaire, et singulièrement de l'action du groupe socialiste. Groupe important, mais pas homogène. Le gros de son travail a été concentré sur les problèmes du chômage, des inégalités Nord-Sud, de la faim. Si le groupe communiste lui a souvent apporté son appui, la droite lui a plus souvent encore barré la route. Glinne examine plus particulièrement l'apport de la session extraordinaire d'avril 83 sur la réduction de la durée du travail, un thème sur lequel Georges Debunne revient dans sa contribution au nom de la CES.

Anne-Marie Lizin analyse les limites dans lesquelles la CEE peut œuvrer à l'élaboration/application d'une politique industrielle. Limites assez étroites, non seulement parce que le Traité de Rome n'y fait pas explicitement référence, mais surtout en raison du rapport des forces politiques et du poids des décideurs économiques.

Raymonde Dury traite du problème de la coopération au développement, qu'elle connaît bien. Au delà des données techniques, elle souligne avec raison l'impact de cette coopération sur le dossier « Paix ».

Ajoutons que Raymond Rifflet, Jean-Louis Salmon, Lucien Radoux, Michel Vanden Abeele apportent diverses contributions (pas toujours concordantes...) à ce numéro, qui rend compte par ailleurs de deux carrefours européens intéressants : l'un sur la belle idée (hélas, restée lointaine) de l'espace social européen, l'autre sur Marx, Jaurès et le socialisme aujourd'hui. Débats brillants, mais qui, comme c'est parfois le cas pour ce type de rencontres, semblent avoir laissé les commentateurs sur leur faim.

Dans la rubrique Livres et Revues, épingleons un commentaire sur le N° hors série des CM consacré à Pierre Joye : Roland Wuillaume rend hommage à la cohérence et à la vigueur de pensée du militant communiste dis-

paru; il souligne la perte que son décès représente pour l'ensemble des progressistes belges.

N° 182-183 - 140 F. 13, *bd de l'Empereur*, 1000 Bruxelles.

CONTRADICTIONS : « JEUNES ET SOCIÉTÉ »

La transcription d'actes d'un colloque récent, regroupant des chercheurs internationaux progressistes consacré à la thématique « Jeunes et société » ne peut que mettre en appétit.

Pour beaucoup d'entre nous, militants de gauche — y compris les plus jeunes — les 16-24 ans recèlent en 1984 de grands mystères. Après avoir connu des explosions sociales et culturelles dont les jeunes revendiquaient en tant que tels — la paternité, les pays occidentaux et plus particulièrement la Belgique produisent actuellement une jeunesse dont l'expression collective est devenue singulièrement impalpable. Les lycées et les universités ne se sont plus mobilisés notablement depuis '78-'79; les cultures jeunes revendiquent de moins en moins spectaculairement leurs oppositions à l'ordre social et culturel établi; l'électorat jeune francophone se reconnaît, d'après la plupart des sondages, plus dans le PRL que dans toute autre formation politique (Écolo compris); les grands rassemblements anti-missiles mis à part, les jeunes ne se mobilisent plus de manière significative pour quelque cause que ce soit : il suffit de compter les participants aux manifestations de solidarité internationale ou même à la Marche des Jeunes pour l'Emploi...

Toutes ces raisons font qu'une démarche scientifique visant à redéfinir ce qu'est réellement la jeunesse et à étudier ses transformations récentes nous semble d'une grande urgence. Le numéro spécial de « Contradictions » ne remplit malheureusement pas ce

créneau là, malgré l'affirmation de l'éditorial selon laquelle la question centrale des contributions est « le rôle de la jeunesse comme potentialité de changement social ».

Disons plutôt que Contradictions nous propose une suite de onze articles, dont le dénominateur commun est de traiter du comportement social de sujets et d'acteurs jeunes. La contribution d'Olivier Galand, chercheur à Paris IX-Dauphine, est la seule à globaliser la jeunesse et à essayer d'en dégager les tendances les plus significatives. Sa thèse, partant de la précarité imposée par la crise aux couches de jeunes les plus diverses, tend à démontrer que se développe une prolongation de la durée de la jeunesse, hors des cadres classiques de dépendance, conçue comme expérience et aménagement de l'inaffectation sociale et professionnelle.

L'énoncé de la contribution de deux chercheurs italiens, Alberto Tarozzi et Patrizia Faccioli, semble vouloir aussi faire œuvre de globalisation mais recouvre en fait l'analyse des comportements de certains jeunes bien précis dans la foulée des événements qui avaient secoué Bologne en 1977. Et la plupart des autres interventions opèrent la même démarche : l'observation des phénomènes très circonscrits centrés sur des situations marginales. Ainsi quatre contributions et une table ronde sont consacrées à la délinquance, vue depuis l'étude des jeunes concernés ou depuis l'étude d'organismes de prévention ou de répression. Relevons d'abord deux contributions belges. J.P. Bartholomé nous livre une étude passionnante de la vie, des réussites et des avatars du service « Droits des jeunes » tel que lié jusqu'il y a peu à la FGTB liégeoise. Cette étude mérite un deuxième « bon point » car elle s'exprime dans une langue accessible à tout un chacun, ce qui n'est malheureusement pas le cas — loin de là — de la plupart des autres articles. Bernard

Françq et Françoise Goffinet nous proposent de leur côté un point de vue complexe et original sur les liens entre Etat et politique préventive en partant de la communautarisation des matières personnalisables en Belgique francophone. A lire quoiqu'il arrive, les données statistiques présentées par Michel Autes de l'Université de Lille : les jeunes ne sont pas violents.

Autres sujets abordés : la folie, les drogues, les statuts marginaux, la sexualité.

Comme on le voit, ce n'est pas dans cette livraison de Contradictions que le militant de gauche trouvera des réponses lui permettant de mieux comprendre les comportements les plus significatifs des jeunes de 1984. Mais pour peu que le lecteur limite ses ambitions, s'arme de patience devant les tics d'écriture embrouillant certaines analyses et s'ouvre à des préoccupations rarement dominantes dans nos débats, il pourra trouver matière à réflexion et mieux appréhender certaines attitudes de certaines catégories de jeunes. Il devra réussir aussi à relativiser les démarches de l'un ou l'autre intervenant (Michel Maffesoli dans son étude « jeunes et sexualité » ou Jean-Luc Roelandt quant il traite de « délinquance ou folie », par exemple) où pointent parfois des formes d'apologie de l'a-socialité et des a-priori méprisants à l'égard de comportements dominants, ce type même de démarche qui, par ses excès, contribue à enfermer dans le ghetto universitaire les réflexions libératrices sur le droit à la différence et à conforter la toute-puissance de l'idéologie dominante dans l'ensemble des classes sociales.

Alan BALL

« Jeunes et Société » — Actes du Colloque de Lille

Contradictions n° 40-41 — 176 pages — 300 FB — Av. des Grenadiers, 2 — 1050 Bruxelles.

LA REVUE NOUVELLE

« Faire un pays : l'Europe » était le titre ambitieux du numéro spécial de la R.N., sorti à la veille des élections européennes. Ambitieux et inapproprié, car il ne s'agit pas de construire un pays Europe, en gommant l'identité des composantes de la CEE. D'ailleurs, aucun des seize collaborateurs de ce numéro de la RN ne plaide en faveur de pareil projet. Le dossier est riche et divers; il méritait, nous semble-t-il, un titre moins ambigu.

Cela dit, les contributions en particulier de Michel Molitor, Victor Mignon, Ralph Swaim, Bénédicte Vaes, apportent bien des éléments de réflexion sur les faiblesses de la construction européenne, sur la dangereuse dépendance à l'égard des Etats-Unis, sur l'urgence d'une démocratisation en profondeur de toute la machine européenne.

En plus de ce dossier, on notera l'intérêt des notes « Politique du mois », et en particulier les propos de Louis Lenoir sur l'écartèlement de la CSC. Un écartèlement résultant des tensions de l'organisation syndicale chrétienne face au politique, face à la crise et par rapport au front commun. L'auteur souligne avec raison que depuis que le gouvernement a rompu avec la concertation sociale traditionnelle, les syndicats sont confrontés *directement* avec des problèmes d'ordre politique. Or dans ce champ politique, note L.L., les dirigeants de la CSC s'emploient à étouffer ou à paralyser les tentatives de riposte proposées par des militants pour s'opposer aux plans gouvernementaux. Et de noter que jamais auparavant, la colère des militants de la CSC ne se sera manifestée aussi nettement qu'aujourd'hui : colère contre l'attentisme, l'absence de front commun, l'absence de riposte énergique à la politique gouvernementale. L.L. a raison de s'inquiéter dans le même temps de ce qui se passe du côté

des dirigeants de la FGTB, où la volonté de mobilisation des troupes est pour le moins douteuse.

R.L.

*Numéro spécial 5-6 - 250 F rue des Mouche-
rons 3 - 1000 Bruxelles.*

BULLETIN DE LA FAR

Il y a de l'Europe aussi dans cette livraison 140-141 du Bulletin de la FAR. De l'Europe sous la forme d'une contribution de Georges Debonne, président de la Confédération européenne des syndicats, qui en appelle à la démocratisation des institutions communautaires, à une Europe plus indépendante, à une politique industrielle dynamique, et avant tout à une priorité N° 1 en faveur de l'emploi. « Etre ou ne pas être », est le sous-titre donné à cet appel en faveur d'une Europe pour et avec les travailleurs.

Mais trois autres thèmes retiendront l'attention dans ce numéro : le projet alternatif de la FGTB, les résultats des élections sociales de 1983, le débat sur la culture en Wallonie.

Du premier, le Bulletin de la FAR donne deux chapitres, qu'il illustre avec des données chiffrées (notamment sur la consolidation de la dette publique). Sur le deuxième, il nous offre un tableau complet — précédé d'un examen des changements de réglementation survenus en la matière entre les élections de 79 et de 83. A propos du projet culturel wallon, la FAR verse au dossier une contribution de Jean-Marie Klinkenberg et un texte-fête de Julos Beaucarne.

La précieuse chronologie des événements syndicaux et une revue des revues complètent le sommaire.

F.

*100 pages - 180 F. 9-11, place Saint-Paul,
4000 Liège.*

« TRAVAIL ET MATERNITÉ »

La Fondation André Renard a publié à l'orée de l'été une fort belle brochure intitulée « Travail et maternité », dont le texte est rédigé par Jean Jacqmain.

Son objet : étudier le système de protection des mères et futures mères « en droit du travail, doctrine et jurisprudence ». C'est dire que ce texte n'est pas folichon, mais qu'il présente un intérêt considérable, particulièrement à l'heure où s'affirme la tendance du patronat et du gouvernement à renvoyer les femmes dans leurs foyers.

C'est ce que souligne Jacques Yerna dans une brève préface, où il rend aussi hommage aux charmes de la présentation de « Travail et maternité ». Christine Leruth a en effet réalisé des illustrations et une mise en page tout à fait séduisantes, qui facilitent la lecture du document. Car si l'auteur lui-même admet que la législation sur la protection de la maternité ressemble à « une épaisse broussaille », il est hélas évident que dans ce domaine du droit social — comme et peut-être plus encore que dans d'autres — les principaux intéressés abandonnent souvent tout espoir d'émerger de l'épaisse broussaille. Avec ses chapitres sur « les restrictions au droit de licencier » (une travailleuse enceinte), le droit au congé, les travaux interdits, la protection de la travailleuse allaitante, la sécurité sociale — sans oublier quelques bonnes questions plus militantes que juridiques, l'initiative de la FAR est donc appelée à rendre service. Elle est parrainée par la Commission du travail des femmes de la FGTB de Liège-Huy-Waremme.

*Fondation André Renard, place Saint-
Paul, 4000 Liège.*

MIGRATIONS DE MAIN D'ŒUVRE ET DÉVELOPPEMENT

Une initiative intéressante a été prise conjointement par la Commission européenne « Immigrés » et ITECO : l'organisation d'un séminaire sur le thème « Migrations de main d'œuvre et développement ».

Ce séminaire a eu lieu en mars à Wépion avec une cinquantaine de participants originaires des principales zones concernées par les flux migratoires — en Asie, en Afrique, en Europe et aux Amériques.

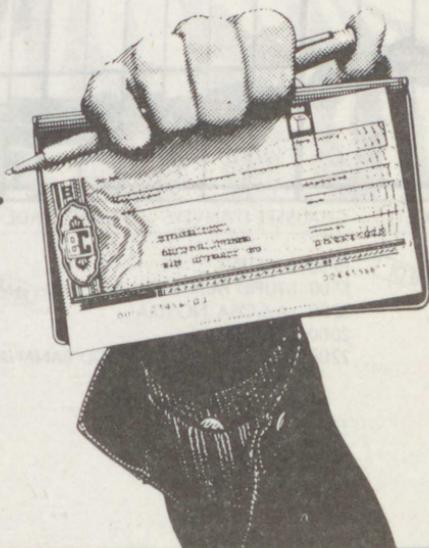
Reponsables d'Organisations non gouvernementales, syndicalistes, militants d'organisations de migrants... etc. ont eu ainsi l'occasion de confronter leurs témoignages et leurs expériences. Les deux problématiques n'avaient guère été examinées en fonction l'une de l'autre.

Des rapports très denses — parmi lesquels nous relevons celui de E. Verzellino, sur « La crise et les nouvelles tendances des flux migratoires en Italie et en Europe » — ont été discutés. Le débat a débouché sur l'adoption d'un texte qui constitue une résolution assortie de propositions.

Cette résolution fait partie d'un document comprenant aussi l'introduction du séminaire ainsi que des articles se référant au bassin méditerranéen, à l'Asie, à l'Afrique occidentale, à l'Amérique latine. Pour le surplus, des tableaux, des photos et une bibliographie ont été inclus dans ce document, qu'on peut obtenir en versant 200 F au CCP 000-1075678-45, en spécifiant si on souhaite un texte en français ou en anglais.

Adresse de la Commission européenne des Immigrés, asbl : 24, avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles.

**Compte
Universel.
On en a pour
son argent.**



CGER 

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE
ET DE RETRAITE



FETE DU DRAPEAU ROUGE

15-16 SEPTEMBRE

BRUXELLES / CHAUSSEE D'ANVERS / WORLD TRADE CENTER / GARE DU NORD / BUS 47

SAMEDI

15 30 B3 FUNK
17 00 STUPID PAINTERS
18 30 LA COSA NOSTRA
20 00 SURPRISE!
22 00 LOU & THE HOLLYWOOD BANANAS

DIMANCHE

15 00 MACHITUN
16 30 BUSHTOWN RUMOURS
18 00 CARTE DE SEJOUR
19 30 TC MATIC
21 00 VALERIE LAGRANGE

WORLD TRADE CENTER

BRUXELLES / CHAUSSEE D'ANVERS

Les « Cahiers marxistes » sont déposés dans les librairies suivantes :

DU MONDE ENTIER
rue du Midi 162
1000 Bruxelles

CERCLE D'ÉDUCATION
POPULAIRE
rue des Deux Eglises 128
1040 Bruxelles

F.N.A.C.
City II, rue Neuve
1000 Bruxelles

LA RABUILLEUSE
chaussée d'Ixelles 221
1050 Bruxelles

PRESSES UNIVERSITAIRES
DE BRUXELLES
av. Paul Héger 42
1050 Bruxelles

LE LIVRE ROUGE
av. Jean Volders 41
1060 Bruxelles

LIBRAIRIE CORMAN
rue Ravenstein 28-30
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE LEFÈVRE
rue des Colonies 7-9
1000 Bruxelles

MACONDO
Galerie Bortier 8-10
1000 Bruxelles

LIBRIS - 44
Passage 44 (bd. Botanique)
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE
DE LA COMMUNE
rue des Grands Carmes 9
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE BIBLIO
rue de la Régence 53
4000 Liège

LIBRAIRIE ANDRÉ LETO
rue d'Havré 9
7000 Mons

KRITAK
Vesaliusstraat 1
3000 Leuven

LIBRAIRIE DÉRIVE
rue des Augustins 17
5200 Huy

CLUB ACHILLE CHAVÉE
rue du Temple 25
7100 La Louvière

L'ÎLE LETTRÉE
faubourg d'Aréval, 2
6720 Virton

Une bonne idée pour mieux agir...



L'abonnement annuel (10 livraisons) : 600 F

L'abonnement « jeunes » (moins de 25 ans) : 300 F

Etranger : 700 F

Soutien : F

ADRESSE : 20, av. de Stalingrad - 1000 Bruxelles

Téléphone : (02) 512.07.04

CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte

Auteur-éditeur responsable et correspondance :
Rosine Lewin/rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles